

Schéma directeur

DÉVELOPPEMENT DURABLE & RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

2026-2031



*Une université créatrice
d'environnements positifs et solidaires*



Université
Perpignan
Via Domitia

Sommaire

Mot du Président

Mot de la Vice-présidente DD&RSE

L'UPVD, une université engagée

Un schéma directeur DD&RSE, qu'est-ce que c'est ? Le cadre législatif et réglementaire

Le schéma directeur DD&RSE : un levier d'amplification de la transformation socio-écologique de l'UPVD

La trajectoire de décarbonation de l'UPVD

Le pilotage du schéma directeur DD&RSE

La méthodologie : un schéma directeur DD&RSE transversal et co-construit

Axe 1

Stratégie et Gouvernance

Objectif 1.1. Renforcer la stratégie DD&RSE et ancrer son pilotage politique et opérationnel

Objectif 1.2. Finaliser une politique d'achat durable et responsable

Objectif 1.3. Renforcer la visibilité de la démarche DD&RSE engagée

Objectif 1.4. Fédérer la communauté universitaire autour des enjeux DD&RSE

Objectif 1.5. Instaurer une démarche éthique structurée et pérenne

Objectif 1.6. Renforcer les coopérations territoriales pour faire de l'UPVD un acteur moteur de la transition écologique et sociale à l'échelle locale et régionale

Axe 2

Enseignement et Formation

Objectif 2.1. Intégrer les enjeux de DD&RSE dans l'offre de formation : déploiement du programme TEDS

Objectif 2.2. Soutenir l'engagement étudiant en faveur du DD&RSE

Objectif 2.3. Préparer tous les étudiants aux transformations durables des métiers et des filières

Objectif 2.4. Proposer un parcours de formation DD&RSE aux enseignants et enseignants-chercheurs

Objectif 2.5. Proposer un parcours de formation DD&RSE aux BIATSS

Axe 3

Recherche et Innovation

Objectif 3.1. Intégrer les enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale (DD&RSE) dans la gouvernance et le pilotage de la recherche

Objectif 3.2. Sensibiliser le personnel de la recherche aux enjeux de transition socio-écologique

Objectif 3.3. Accompagner les unités de recherche à mettre en place un suivi de l'empreinte carbone de leurs activités de recherche et à formaliser un plan d'action de réduction des émissions carbone

Objectif 3.4. Mobiliser la recherche interdisciplinaire et participative pour répondre aux enjeux socio-écologiques

Axe 4

Environnement

Objectif 4.1. Poursuivre l'effort de décarbonation des activités de l'université

Objectif 4.2. Renforcer la sobriété

Objectif 4.3. Protéger la biodiversité et sensibiliser la communauté aux enjeux du vivant

Objectif 4.4. Favoriser une alimentation responsable

Axe 5

Politique sociale

Objectif 5.1. Renforcer la prévention, la santé et la qualité de vie au travail et aux études

Objectif 5.2. Renforcer la politique d'inclusion, d'égalité et de diversité parmi les personnels et les étudiants à travers l'adoption et la mise en œuvre de plans sectoriels

Objectif 5.3. Renforcer la politique d'égalité des chances pour la communauté étudiante

Conclusion

« La plus grande menace qui pèse sur notre planète est la croyance que quelqu'un d'autre la sauvera. »

Robert Swan, Grand explorateur polaire

« La transition écologique est d'abord une transition de nos manières d'habiter le monde. »

Cynthia Fleury, Philosophe et psychanalyste, Professeure titulaire de la Chaire
« Humanités et Santé » au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam)

Approuvé à l'unanimité le 5/12/2025 en CSA

Approuvé à l'unanimité le 30/01/2026 en CA

Mot du Président

C'est avec fierté que nous présentons le Schéma Directeur du Développement Durable et de la Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'Université de Perpignan Via Domitia.

Ce schéma s'inscrit pleinement dans l'esprit de notre projet collectif PEPS – Pour des Environnements Positifs et Solidaires. PEPS, c'est une ambition : faire de notre université un lieu où l'on apprend, travaille et innove dans le respect du vivant, dans la solidarité et dans la responsabilité.

Depuis plusieurs années, l'UPVD agit : rénovation thermique des bâtiments, rénovation du réseau de chaleur, suppression des produits phytosanitaires, introduction des modules TEDS dans les formations de licence, promotion de la parité, etc. Mais ces initiatives, bien que nombreuses et exemplaires, restent souvent dispersées, peu visibles et insuffisamment coordonnées.

Ce schéma directeur vise précisément à rendre ces actions cohérentes, lisibles et partagées, tout en leur donnant une gouvernance claire et des objectifs mesurables.

À travers ses cinq axes, il trace un cap : Réduire notre empreinte carbone et adopter des pratiques sobres et circulaires ; Protéger la biodiversité et ancrer la culture du vivant dans nos campus ; Développer la sobriété numérique et un usage éthique de l'intelligence artificielle ; Renforcer l'inclusion, l'égalité et la diversité pour que chacun trouve sa place ; Et intégrer la responsabilité sociétale et environnementale dans toutes nos missions : formation, recherche et vie de campus.

Mais au-delà des objectifs, ce plan repose sur une conviction : la transition ne se décrète pas, elle se construit ensemble. Son succès dépendra de l'engagement de chacune et chacun d'entre nous — personnels, étudiants, enseignants, chercheurs, partenaires du territoire.

La mise en œuvre de ce schéma s'appuiera donc sur un pilotage collaboratif et participatif, fondé sur le dialogue et le partage des bonnes pratiques.

Notre ambition est claire : faire de l'UPVD une université exemplaire, responsable et humaine, un modèle d'environnements positifs et solidaires, où la durabilité devient une culture commune, vécue au quotidien.

Ensemble, faisons de ce schéma directeur un véritable projet d'avenir pour notre université et notre territoire.

Je vous remercie de votre engagement et de votre confiance.

Pr Yvan AUGUET

Président de l'Université de Perpignan

Président de la Fondation UPVD

Mot de la Vice-présidente DD&RSE

A l'heure d'un certain *backlash* écologique, il est essentiel que les universités assument pleinement leur rôle d'actrices du changement. Espaces de savoir, de débat et d'innovation, elles ont la responsabilité de montrer que la transformation socio-écologique est non seulement nécessaire, mais aussi porteuse d'opportunités.

L'Université de Perpignan Via Domitia, ancrée dans des valeurs de proximité, d'ouverture, de coopération et d'engagement citoyen, inscrit la transition socio-écologique au cœur de sa stratégie. Située au carrefour des cultures et des disciplines, notre université cultive un ancrage territorial et une dynamique interdisciplinaire propices à l'émergence de solutions face aux défis environnementaux et sociétaux.

Ce Schéma directeur DD&RSE 2026-2031 affirme notre volonté d'accélérer la transformation de notre établissement. Il repose sur cinq axes majeurs, déclinés en 22 objectifs stratégiques et 76 actions, articulés avec nos politiques sectorielles. Il s'inscrit en cohérence avec les priorités nationales, les Objectifs de développement durable de l'ONU et les engagements propres à l'UPVD, s'appuyant sur un diagnostic partagé, un bilan carbone et une démarche d'achats responsables.

Fruit d'une démarche transversale et participative, il a mobilisé vice-présidences, directions, services, composantes, laboratoires et instances, ainsi que de nombreux personnels et étudiants dont l'aspiration à agir pour le climat, la biodiversité et la justice sociale s'affirme chaque jour. Les huit groupes de travail thématiques ont permis de croiser les expertises et de co-construire une feuille de route réaliste et ambitieuse.

À tous ceux qui ont contribué à son élaboration, et particulièrement à notre cheffe de projet DD&RSE, j'adresse mes sincères remerciements.

La réussite du Schéma directeur DD&RSE dépendra de l'implication de chacune et chacun au sein de notre université, pour construire collectivement un établissement exemplaire en matière de transition écologique et sociale

**Pr Sophie MASSON,
Vice-présidente DD&RSE**

L'UPVD, une université engagée

L'UPVD est une université pluridisciplinaire favorisant l'égalité des chances, avec un fort ancrage territorial en Occitanie Pyrénées-Méditerranée : 4 sites à Perpignan et 4 autres dans les Pyrénées-Orientales (Canet, Tautavel, Font-Romeu et Port Vendres), 3 sites dans l'Aude (2 à Narbonne et 1 à Carcassonne) et deux sites délocalisés à Paris et au Maroc.

Comptant environ 9000 étudiants, dont 350 doctorants, l'UPVD emploie près de 450 personnels enseignants-chercheurs et enseignants, 400 personnels administratifs et techniques et plus de 600 vacataires. L'université compte 5 facultés et 3 instituts. Forte de ses 17 laboratoires dont beaucoup sont liés à des instituts nationaux (ex. CNRS), de ses deux fédérations de recherche, de ses écoles doctorales, l'UPVD est en pointe sur les enjeux sociétaux actuels, notamment la transition écologique, la biodiversité et l'adaptation des plantes aux changements climatiques ; mais aussi les énergies renouvelables, spécialement l'énergie solaire et son intégration sur les territoires. Ses axes de recherche concernent plus généralement le monde du vivant, les sciences et techniques, les lettres et sciences humaines, mais également le droit, les sciences économiques et le management. L'UPVD compte également une Fondation Universitaire.

L'Université de Perpignan Via Domitia, consciente des enjeux environnementaux, sociaux et économiques actuels, s'engage résolument dans une démarche proactive de développement durable et de responsabilité sociétale. De nombreuses actions ont déjà été menées au sein de l'Université en matière de transition écologique et solidaire. Mais il faut aller plus loin en structurant et en formalisant les engagements de l'Université en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

À travers ce schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale et environnementale (SD DD&RSE), l'établissement réaffirme sa volonté de contribuer positivement aux grands défis contemporains, notamment la lutte contre le dérèglement climatique, la préservation de la biodiversité, ainsi que la promotion de l'équité sociale et de la gouvernance éthique. Ce schéma directeur constitue une feuille de route visant à intégrer pleinement les principes du développement durable dans la gestion de l'UPVD, ses pratiques pédagogiques, ses recherches et ses projets institutionnels. Il a pour objectif de mettre en place des actions permettant à l'Université de jouer un rôle moteur dans la transition écologique et de renforcer son impact positif sur la société.

Ce schéma a été conçu en cohérence et synergie avec les autres documents d'orientation stratégique de notre université : le Schéma directeur du handicap, le Schéma Directeur de la Vie Etudiante (SDVE), la feuille de route du numérique, le plan de sobriété énergétique ou encore le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) en cours d'élaboration.

Ce document définit les axes prioritaires de l'engagement durable de l'UPVD, s'appuyant sur les valeurs d'innovation, de solidarité et de responsabilité partagée. Organisé autour de 5 axes (stratégie et gouvernance, enseignement et formation, recherche et innovation, impact environnemental et politique sociale/qualité de vie au travail), ce schéma directeur est une invitation à créer ensemble des environnements positifs.

Un schéma directeur DD&RSE, qu'est-ce que c'est ? Le cadre législatif et réglementaire

La crise climatique, l'effondrement de la biodiversité, l'épuisement des ressources et l'aggravation des inégalités sociales constituent les principaux défis du XXI^e siècle. Ces enjeux globaux exigent une transformation systémique de nos modes de production, de consommation, d'organisation et de gouvernance. La transition socio-écologique n'est plus une option mais un impératif. Elle implique une approche intégrée des dimensions environnementales, sociales, économiques et territoriales.

Le rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche est central dans cette transition. En tant que lieux de production et de diffusion des savoirs, mais aussi en tant qu'acteurs publics, les établissements ont une responsabilité exemplaire à jouer. Ils doivent anticiper, former, innover, mais aussi transformer leur propre fonctionnement. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les Schémas Directeurs Développement Durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale (SD DD&RSE), qui constituent des outils stratégiques de pilotage de la transformation écologique et sociale à l'échelle des établissements.

De nombreux textes et rapports internationaux convergent pour appeler à une action urgente et coordonnée en faveur de la neutralité carbone, de la préservation de la biodiversité et de la transition socio-écologique à l'échelle planétaire. Parmi les références les plus influentes, on peut citer les travaux du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), qui documentent l'accélération du changement climatique et ses impacts systémiques, ainsi que ceux de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), qui alertent sur l'effondrement en cours des écosystèmes et la disparition massive des espèces.

Ces constats scientifiques ont été traduits dans plusieurs cadres d'action internationaux majeurs, parmi lesquels : l'Accord de Paris (2015), qui fixe l'objectif de contenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C ; l'Agenda 2030 des Nations Unies, qui formalise 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) visant à éradiquer la pauvreté, réduire les inégalités, protéger l'environnement et promouvoir des sociétés résilientes d'ici 2030 (Cf. Encadré) et qui inspire la conception des politiques publiques.

Au niveau européen, l'Union européenne s'est engagée de manière ambitieuse dans la voie de la durabilité, en adoptant en 2019 le Pacte vert pour l'Europe (Green Deal). Ce programme stratégique vise la neutralité carbone à l'horizon 2050 et appelle à une refonte profonde des modèles énergétiques, de transport, de production et de consommation. Il implique l'ensemble des acteurs publics, y compris les établissements d'enseignement supérieur, à travers des priorités telles que : la rénovation énergétique des bâtiments publics (Directive EPBD) ; la mobilité durable ; le développement de l'économie circulaire et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les premiers cadrages dans l'Enseignement supérieur et la recherche (ESR) remontent à 2010 avec l'élaboration du référentiel DDRS en application de la Loi Grenelle I (2009), le rapport Jouzel - Abbadie « Enseigner la transition écologique dans le supérieur » (2020) et la Loi de programmation de la recherche (LPR ; 2021-2030). Ces avancées, relayées par des initiatives étudiantes comme le « Manifeste étudiant pour un réveil écologique » (2018) ou la « COP 2 étudiante » (2021), ont conduit en 2022 au « Plan Climat-biodiversité et transition écologique » du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) qui demande aux universités de produire un Schéma directeur DD&RSE. À cette fin, la Circulaire services publics éco-responsables de la Première ministre (2023) est citée comme document inspirant.

Le SD DD&RSE est un document stratégique et transversal, qui couvre toutes les activités de l'établissement — du cœur de métier (enseignement, recherche...) aux fonctions supports. Il doit être piloté au plus haut niveau de gouvernance, s'inscrire dans la durée et engager l'ensemble des acteurs. Il repose sur l'autonomie stratégique des établissements, tout en étant accompagné par le ministère, et s'appuyer sur le référentiel de labellisation DD² RS. Les SD DD&RSE doivent comprendre des composantes obligatoires concernant trois domaines : la décarbonation des activités avec la réduction ciblée de l'empreinte carbone des établissements ; la sobriété énergétique avec la réduction de la consommation d'énergie ; l'impact environnemental du fonctionnement courant avec la gestion durable de la biodiversité et la préservation du vivant.

Encadré 1. Les 17 ODD de l'ONU

Adoptés en 2015 par l'ensemble des États membres des Nations Unies dans le cadre de l'Agenda 2030, les Objectifs de Développement Durable (ODD) constituent une feuille de route universelle pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous d'ici 2030. Chacun des 17 objectifs est décliné en cibles opérationnelles (169 au total) et constitue un référentiel structurant pour les politiques publiques, les entreprises, les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement supérieur.



Ces objectifs sont interdépendants et invitent à des approches transversales, intégrant simultanément les dimensions sociales, environnementales, économiques et institutionnelles du développement. Pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les ODD représentent un cadre stratégique de référence pour orienter leurs missions d'enseignement, de recherche, de gouvernance et d'ancrage territorial.

En France, le cadre juridique de la transition socio-écologique est particulièrement structuré. Il s'appuie sur des textes à valeur constitutionnelle, des lois fondamentales et des plans nationaux stratégiques.

Encadré 2. Le cadre législatif et dispositif stratégique de la transition socio-écologique en France

La transition socio-écologique s'appuie en France sur un socle législatif et réglementaire solide, qui s'est construit progressivement depuis le début des années 2000. Ce corpus de textes oriente l'action publique à toutes les échelles (État, collectivités, établissements publics) et constitue un référentiel d'action stratégique pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Texte / Dispositif	Portée et contenu
2005 - Charte de l'environnement	Adossée à la Constitution, elle consacre le droit à un environnement sain, le principe de précaution, la participation du public et la prévention des atteintes à l'environnement. Elle fonde l'obligation d'exemplarité des acteurs publics.
2007-2009 - Grenelle de l'environnement	Processus participatif ayant débouché sur les lois Grenelle I (2009) et Grenelle II (2010). Il marque l'intégration transversale du développement durable dans les politiques publiques, notamment via la planification territoriale, l'énergie, les bâtiments, la biodiversité.
2015 - Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)	Fixe des objectifs ambitieux de réduction des émissions de GES (-40 % en 2030, neutralité carbone en 2050), de rénovation énergétique, de croissance des énergies renouvelables. Elle impose aux bâtiments publics d'améliorer leur performance énergétique.
2011 (v1), 2022 (v2) - Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)	Cadre stratégique d'adaptation aux impacts du changement climatique (sécheresse, inondations, canicules). Il guide les politiques sectorielles et territoriales et encourage l'évaluation de la vulnérabilité des services publics.
2015 (v1), 2018 (v2) - Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)	Outil central de pilotage de la politique climatique française, elle définit les budgets carbone par secteur d'activité et les trajectoires de réduction des émissions à horizon 2030 et 2050. Elle s'impose aux politiques publiques nationales et locales.
2016 - Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages	Renforce la protection du vivant, crée l'Agence française pour la biodiversité (aujourd'hui OFB), introduit la notion de "préjudice écologique", et généralise les trames vertes et bleues.
2018 - Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB3, 2021-2030)	Plan d'action interministériel visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. Cinq axes structurent l'action publique, dont l'intégration dans les politiques sectorielles, y compris celles de l'enseignement supérieur.
2018 - Loi ELAN	La loi ELAN réforme l'aménagement et le logement. Le décret Tertiaire fait suite (2019) et impose une réduction progressive de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires > 1000 m ² (-40 % en 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2050).
2020 - Loi AGECL (anti-gaspillage pour une économie circulaire)	Accélère le passage à une économie circulaire. Implique les établissements publics via des obligations en matière de tri, réemploi, suppression des plastiques à usage unique, achats responsables.
2021 - Loi Climat et Résilience	Issue de la Convention citoyenne, elle renforce les outils de lutte contre l'artificialisation des sols, l'information environnementale, l'éducation à l'écologie et la prise en compte du climat dans les projets publics.
2022 - Plan national pour des achats durables (PNAD)	Cadre stratégique 2022-2025 pour verdir la commande publique. Il fixe l'objectif de 100 % des marchés publics contenant une considération environnementale d'ici 2025.
2022 - Plan de sobriété énergétique	Mis en place dans un contexte de crise énergétique, il engage les administrations à réduire de 10 % leur consommation énergétique d'ici 2024, en agissant sur le chauffage, l'éclairage, les usages numériques et la mobilité.
2023 - Circulaire "Service public écoresponsable" (SPE)	Cette circulaire du Premier ministre impose aux services publics de mettre en œuvre 20 actions concrètes de sobriété, d'achats durables, de gestion des déchets, de sensibilisation des agents et d'écoconception des politiques publiques.

Le schéma directeur DD&RSE : un levier d'amplification de la transformation socio-écologique de l'UPVD

La stratégie Développement Durable & Responsabilité Sociétale (DD&RSE) constitue aujourd'hui un axe **transversal et structurant de la politique de l'Université de Perpignan Via Domitia**. Elle est pleinement intégrée au projet d'établissement et traduit la volonté de l'université de contribuer activement à la transition socio-écologique à l'échelle de son territoire. Cette ambition se concrétise par de nombreuses actions et réalisations : l'obtention du label DD&RSE en 2020, le recrutement d'une cheffe de projet DD&RSE, la création d'une Vice-Présidence. L'université mène également des actions exemplaires dans la gestion énergétique, avec notamment la rénovation thermique du campus Moulin-à-Vent et à court et moyen terme, l'installation de la géothermie, le déploiement d'ombrières photovoltaïque, etc. En matière de formation, l'UPVD a intégré des modules sur les enjeux environnementaux et sociétaux dans les cursus. Ces engagements traduisent une conviction forte : l'Université a un rôle décisif à jouer comme levier de transformation sociale, territoriale et environnementale et souhaite développer des environnements positifs et solidaires !

À travers son schéma directeur DD&RSE, l'UPVD prend position comme acteur exemplaire de la transition écologique et sociale dans l'enseignement supérieur. Ses engagements conjuguent **responsabilité environnementale** (décarbonation, sobriété énergétique, biodiversité, gestion durable des ressources), **responsabilité éducative** (formation de tous aux enjeux du développement durable, appui sur la recherche et l'innovation) et **responsabilité sociétale** (inclusion, égalité, qualité de vie, partenariats territoriaux).

Le schéma directeur, qui couvre la période 2026-2031, s'organise autour de **cinq axes** stratégiques interdépendants, chacun contribuant à la réalisation d'une vision globale de durabilité pour l'établissement et repose sur **14 ODD** (Cf. schéma figure 1) :

Axe 1 - Stratégie & Gouvernance : Cet axe est le fondement du schéma directeur. Il vise à ancrer la démarche DD&RSE au niveau institutionnel en renforçant la stratégie et le pilotage. Il se décline en 6 objectifs et 18 actions pour garantir l'efficacité et la pérennité de la politique engagée. Cet axe contribue à l'**ODD 12** (Consommation et production responsables), l'**ODD 16** (Paix, justice et institutions efficaces) et l'**ODD 17** (Partenariats pour la réalisation des objectifs), en favorisant la coopération et l'établissement de structures solides.

Axe 2 - Enseignement & Formation : Ce second axe a pour ambition de préparer la communauté universitaire aux défis de la transition écologique et sociale. Il se structure autour de 5 objectifs et 17 actions, visant à intégrer de manière transversale les enjeux du DD&RSE dans l'offre de formation pour que l'ensemble des étudiants et personnels soient formés. Ses contributions majeures se font aux **ODD 4** (Éducation de qualité) et l'**ODD 17** (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

Axe 3 - Recherche & Innovation : Cet axe met l'accent sur la production de connaissances utiles aux défis de la transition et la pratique responsable de la recherche. Il s'articule autour de 3 objectifs et 10 actions qui promeuvent une recherche engagée, ouverte, responsable et interdisciplinaire. Il est en lien direct avec l'**ODD 9** (Industrie, innovation et infrastructures), l'**ODD 13** (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et l'**ODD 17** (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

Axe 4 - Environnement : Cet axe compte 4 objectifs et 20 actions. Il vise à mettre en œuvre une gestion éco-responsable des campus et à préserver les ressources naturelles. Cet axe est fondamental pour la réduction de l'empreinte écologique de l'établissement. Il contribue de manière significative à l'**ODD 6** (Eau propre et assainissement), l'**ODD 7** (Énergie propre et d'un coût abordable), l'**ODD 11** (Villes et communautés durables), l'**ODD 12** (Consommation et

production responsables), l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), l'ODD 14 (Vie aquatique) et l'ODD 15 (Vie terrestre).

Axe 5 - Politique Sociale : Le dernier axe du schéma est dédié au bien-être de la communauté universitaire et à la promotion d'un environnement inclusif. Avec 3 objectifs et 11 actions, il vise à renforcer la santé, la qualité de vie au travail et l'égalité des chances. Ses contributions sont essentielles aux ODD 3 (Bonne santé et bien-être), ODD 5 (Égalité entre les sexes), ODD 8 (Travail décent et croissance économique) et ODD 10 (Inégalités réduites).

Ces cinq axes, liés les uns aux autres, se déclinent au total en 22 Objectifs stratégiques et 76 actions. Pour chacune de ces actions, une fiche-action détaille les modalités de mise en œuvre : articulation avec les documents de planification sectoriels et avec les actions en cours ou autres actions du SD DD&RSE, pilotage, description, objectifs et déclinaison opérationnelle, indicateurs de réalisation et/ou de performance.

Figure 1. Les 5 cinq axes du Schéma directeur DD&RSE et les ODD associés



Le schéma directeur DD&RSE est un schéma global et transversal. Il s'appuie et entre en cohérence avec d'autres schémas sectoriels tels que la feuille de route TEDS, la feuille de route du numérique, le schéma directeur de la vie étudiante, le schéma directeur du handicap, etc. (Cf. Tableau 1).

Tableau 1. Cartographie des plans sectoriels

Schéma / Plan / Feuille de route	Période	Statut
Label DD&RS	2020-2024	A renouveler
Feuille de route TEDS	2024-2025 et 2025-2026	En cours
Feuille de route du numérique	2023-2027	En cours
Plan de sobriété énergétique	2022-2027	En cours

Schéma directeur du handicap	2020-2023	En cours de renouvellement
Plan canicule	2025	En cours
Schéma directeur Vie étudiante	2024-2029	En cours
Schéma pluriannuel de la stratégie immobilière	2025-2029	En cours de finalisation
Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable	2026-2030	En cours de finalisation

La trajectoire de décarbonation de l'UPVD

Depuis plusieurs années, l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) a engagé une démarche proactive pour réduire son impact environnemental et contribuer à l'effort national de transition écologique. Plusieurs actions structurantes ont été menées : amélioration progressive de la performance thermique de ses bâtiments, rénovation et modernisation du réseau de chaleur du campus du Moulin à Vent – bientôt couplé à un système de géothermie –, installation de panneaux photovoltaïques sur certains sites, optimisation des consommations énergétiques, mise en place de démarches d'économie circulaire (politique de réemploi du matériel informatique, gestion des déchets), et déploiement d'une culture de sobriété auprès des usagers.

Cependant, malgré ces efforts concrets, l'université ne disposait pas jusqu'à récemment d'une **mesure consolidée de son empreinte carbone**. L'absence d'indicateurs globaux ne permettait ni de piloter finement les objectifs de décarbonation, ni d'évaluer les résultats des actions entreprises. C'est pourquoi la gouvernance de l'UPVD a décidé de **mettre en place un Bilan Carbone® institutionnel** et de se donner les moyens de **pérenniser cette mesure en l'internalisant**, afin de suivre régulièrement les émissions et ajuster ses actions.

Mesurer pour mieux agir : une nouvelle étape structurante

Dans cette logique, l'UPVD a lancé la réalisation de son premier bilan carbone institutionnel, accompagnée par un bureau d'études spécialisé. Le Bilan Carbone® est une méthode normalisée développée par l'ADEME, permettant de **quantifier les émissions de gaz à effet de serre (GES)** d'une organisation, d'identifier les postes les plus émetteurs et de prioriser les actions de réduction. Au-delà de l'outil de diagnostic, il constitue un levier de sensibilisation et de pilotage stratégique : il alimente directement le schéma directeur DD&RSE via son plan de transition bas carbone, et s'inscrit pleinement dans les orientations de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC).

L'empreinte carbone est évaluée selon trois périmètres d'émissions (scopes) :

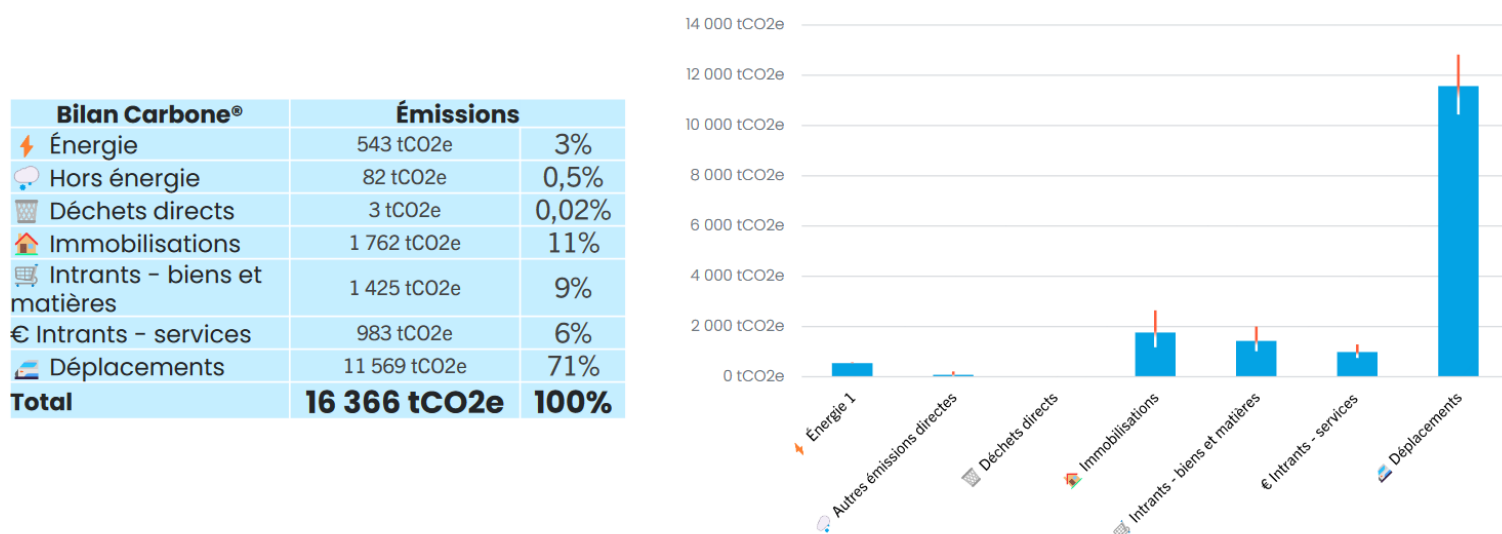
- Scope 1 : émissions directes (chauffage au gaz, véhicules de service).
- Scope 2 : émissions indirectes liées à la consommation d'électricité.
- Scope 3 : autres émissions indirectes (achats, déplacements, immobilisations, déchets...).

À l'UPVD, le périmètre retenu couvre tous les sites (Perpignan, Narbonne, Carcassonne, Font-Romeu, Tautavel...), avec une méthode conforme à la norme ISO 14064-1 :2018 et au GHG Protocol.

En 2024, les émissions de l'UPVD s'élèvent à 16 366 tonnes équivalent CO₂(tCO₂e), soit 2,06 tCO₂e par étudiant. 16 366 tCO₂e c'est équivalent à :

- 1900 tours de la terre en voiture ;
- 9 000 aller/retour Paris – New-York en avion ;
- 1 année de chauffage au gaz pour 4 000 foyers français (moyenne de 100m² par foyer)

Figure 2. Répartition des émissions GES à l'UPVD



Le principal poste d'émissions concerne les déplacements (71% des contributions aux GES), suivi des intrants (achats de biens et de services, à hauteur de 15%) et des immobilisations (11%).

Des actions prioritaires inscrites dans le plan de transition bas carbone

Ces résultats confortent les priorités d'action définies par l'université : réduction des déplacements carbonés (encouragement à la mobilité douce, développement des outils de visioconférences, télétravail, etc.) ; rénovation énergétique et sobriété des bâtiments ; développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, géothermie) ; politique d'achats responsables ; numérique responsable et maîtrise des usages ; intégration de la décarbonation dans la gouvernance (comité de suivi, indicateurs, pilotage annuel).

Afin de garantir la pérennité de la démarche, la cellule DD&RSE a été formée par le bureau d'études à un outil open-source de calcul carbone, pour assurer en autonomie le suivi annuel des émissions, évaluer les progrès et ajuster les actions si nécessaire.

Le pilotage du schéma directeur DD&RSE

Afin d'assurer une gouvernance efficace et partagée du schéma directeur DD&RSE, une comitologie structurée a été mise en place, articulée autour de trois instances complémentaires : le COPIL, le Comité opérationnel restreint (COMOP-R) et le Comité opérationnel élargi structuré en comités thématiques (COMOPS). Chacune de ces instances joue un rôle spécifique dans l'élaboration, le pilotage et la mise en œuvre des actions DD&RSE, selon une logique d'articulation entre pilotage stratégique et déploiement opérationnel.

Le Comité de pilotage (COPIL), composé du président, de l'ensemble des vice-présidences (VP), de la Directrice Générale des Services (DGS) et animé par la vice-présidente DD&RSE et la cheffe de projet, constitue **l'instance de gouvernance stratégique**. Il valide les grands objectifs du schéma, suit les étapes majeures de sa mise en œuvre, procède aux arbitrages nécessaires et affecte les ressources (humaines, techniques et financières) pour garantir la faisabilité et l'ambition du plan d'action. Le Copil se réunira une fois à deux fois par an pour faire un point de suivi des actions mises en place et à engager, pour permettre la préparation d'un bilan annuel du schéma directeur. Le Copil est assorti d'un comité opérationnel.

Le **comité opérationnel restreint, appelé également « Cellule DD&RSE »** réunit la VP en charge de la DD&RSE, la DGS, la cheffe de projet, le VP Patrimoine et Campus à énergie positive, la Directrice adjointe Commande publique et Achats responsables, le Directeur de la Direction des Opérations et Projets Immobiliers, le Directeur de la Direction des Services Techniques et un

ingénieur en techniques expérimentales constitue **l'instance technique de coordination**. Lors de l'élaboration du schéma, il a été chargé d'analyser les propositions émanant des groupes de travail, de vérifier leur cohérence avec les orientations stratégiques, et de veiller à leur faisabilité opérationnelle. Il joue un rôle clé dans l'instruction des actions proposées et la préparation des décisions à soumettre au COPIL. Le COMOP-R est l'instance pivot de la coordination interservices. Il joue un rôle essentiel dans la dynamique de mise en œuvre du SD-DD&RSE, à travers : le suivi régulier de l'avancement des actions inscrites au plan DD&RSE (calendrier, indicateurs, livrables, budgets) ; l'arbitrage technique sur les modalités de réalisation des actions : choix des outils, appuis nécessaires, priorisation en fonction des moyens disponibles ; la remontée d'alertes et de points de blocage au COPIL pour décision ; l'appui aux composantes et services, en lien avec les référents, pour assurer la bonne appropriation des objectifs DD&RSE ; l'intégration du DD&RSE dans les projets structurants de l'établissement (ex. : schéma pluriannuel de la stratégie immobilière, appels à projets, politique d'achats) ; la gestion des indicateurs de suivi et de reporting, notamment pour l'autoévaluation et les bilans intermédiaires.

En somme, il agit comme un chef d'orchestre opérationnel, garant de la cohérence, de l'efficacité et de la dynamique globale du déploiement. Il se réunit 3 à 4 fois par an.

Le Comité opérationnel élargi est la structure d'animation du réseau et de mobilisation collective.

Le COMOP élargi est composé de la cellule DD&RSE étendu :

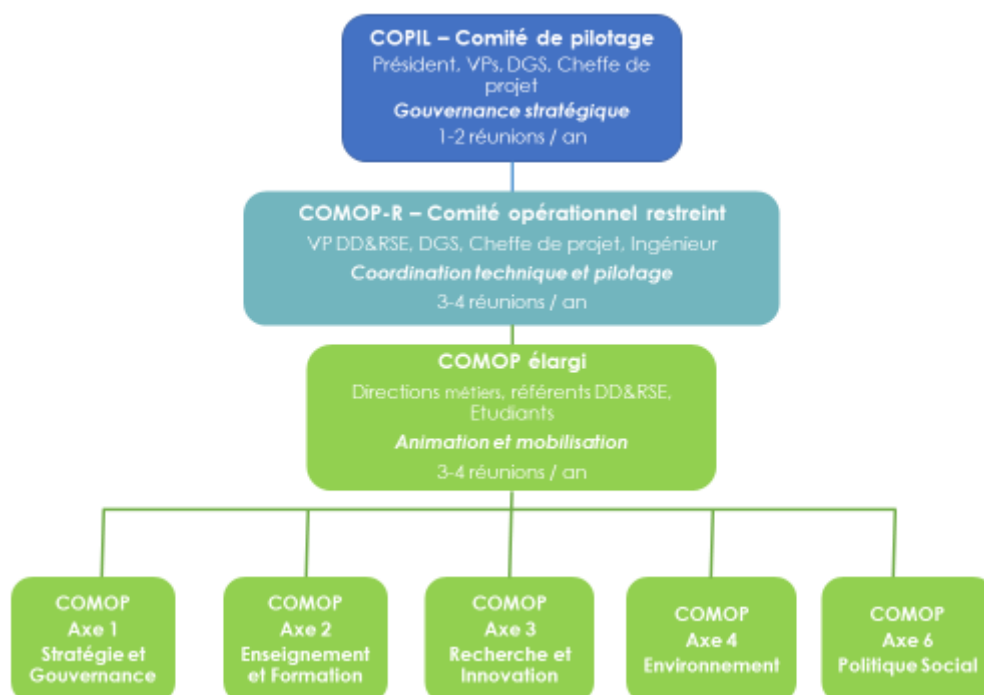
- Aux directions métiers associées au schéma : Direction des Opérations Patrimoniales et immobilières, Direction des Services Techniques, Direction des Affaires Financières, en particulier le service de la Commande Publique, la Cellule de pilotage ;
- Au comité des référents DD&RSE ;
- Aux représentant.es du Conseil des étudiants ;
- Au comité Biodiversité.

Le COMOP élargi joue un rôle d'animation et de mobilisation collective. Il constitue un espace d'échanges, de mutualisation et de montée en compétence. Il a pour mission de relayer la stratégie DD&RSE au sein des composantes, services, laboratoires, directions fonctionnelles, etc. ; animer localement la mise en œuvre des actions, en lien avec les spécificités des entités concernées ; partager les bonnes pratiques et retours d'expérience, pour favoriser l'essaimage des initiatives ; recueillir les besoins de terrain (outils, formations, accompagnement) et les faire remonter vers le Cotech restreint ; proposer des ajustements ou des nouvelles actions, en fonction de l'évolution des contextes ou des opportunités ; favoriser l'adhésion des communautés, en stimulant l'engagement des personnels et des étudiants.

Ce comité contribue à institutionnaliser le DD&RSE dans les pratiques quotidiennes de l'établissement, en s'appuyant sur un réseau de référents actifs et formés. Il se réunit une fois par semestre. Ce comité se structure en comités opérationnels thématiques reprenant chacun des axes du SD-DD&RSE.

Cette organisation en strates successives permet une montée en cohérence et une large participation de la communauté universitaire, tout en assurant un pilotage ferme et lisible des politiques de développement durable et de responsabilité sociétale.

Figure 3. Organigramme de la comitologie DD&RSE



La méthodologie : un schéma directeur DD&RSE transversal et co-construit

L'élaboration du Schéma Directeur de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale (SD-DD&RSE) a reposé sur une démarche progressive, participative et structurée en cinq phases successives, s'échelonnant entre octobre 2023 et décembre 2025. Cette temporalité a permis de poser un cadre stratégique solide, d'ancrer la démarche dans la gouvernance institutionnelle et de mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire.

Phase 1 – Mise en place du dispositif stratégique et cadrage de la démarche

(Octobre 2023 – février 2024)

Cette première phase a permis de poser les fondations du Schéma Directeur. Elle a consisté à préparer les conditions méthodologiques et institutionnelles nécessaires à l'élaboration du Schéma Directeur. Elle a permis une appropriation du cadre réglementaire et stratégique national, en particulier la feuille de route du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relative au développement durable et à la responsabilité sociétale.

Courant cette phase, la VP CA en charge des moyens et du patrimoine durable a rejoint l'association nationale des vice-présidents et chargés de mission en charge de la transition écologique et sociétale des universités et participé aux réunions mensuelles ainsi qu'au colloque de juillet 2023¹ (Paris). Elle a également participé aux réunions bimensuelles de la Commission Transition Ecologique et Sociétale de France Universités. Elle a également participé à la Journée nationale de la transition écologique pour un développement soutenable de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui s'est tenue à Montpellier en décembre 2023. Cette étape a été le moment de l'acculturation et la montée en compétences.

Cette phase a conduit à formaliser les principes de gouvernance de la démarche, son calendrier ainsi que les modalités de pilotage. Le besoin d'un appui opérationnel fort a été identifié, aboutissant à l'inscription, dans le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP)

¹ Colloque VP-TREES Juillet 2023, Université Paris Sorbonne « Les Universités, actrices réelles de la transition écologique et sociale ».

2024–2026, de deux leviers structurants : la réalisation d'un Bilan Carbone de l'établissement et le recrutement d'une cheffe de projet DD&RSE, chargée de coordonner la démarche dans ses dimensions techniques, logistiques et collaboratives.

Phase 2 – Structuration opérationnelle, définition des grands objectifs et lancement officiel (Janvier – Mai 2025)

Cette deuxième phase marque l'entrée dans la phase opérationnelle de la démarche. Elle a été ouverte par le recrutement en janvier 2025 d'une cheffe de projet DD&RSE, venant renforcer l'équipe projet. Un travail de structuration méthodologique a été mené pour s'aligner sur les standards nationaux et s'inspirer des pratiques d'autres établissements. Deux actions clés ont été réalisées : un *benchmarking* approfondi des schémas directeurs DD&RSE d'universités afin d'identifier des références, des leviers et des outils éprouvés ; une analyse du référentiel du label DD&RS, pour intégrer les critères d'exigence dans l'architecture du futur Schéma.

Ce travail a débouché sur une première définition des grands objectifs stratégiques du Schéma, en cohérence avec les obligations réglementaires, les référentiels nationaux (dont le label DD&RS) et les priorités institutionnelles de l'UPVD. Ce dernier a été validé en COPIL.

Enfin, les travaux sur le schéma directeur ont été officiellement lancés lors d'une assemblée générale le 22 mai 2025, mobilisant largement les acteurs de l'université (composantes, services, syndicats, associations étudiantes), afin de partager les objectifs, la méthode et le calendrier de la démarche. Cette phase a permis de poser une base commune de compréhension et d'adhésion à l'échelle de la communauté universitaire.

Phase 3 – Diagnostic partagé et définition des priorités (Février – Mai 2025)

Cette troisième phase a consisté à réaliser un état des lieux structuré des pratiques et des politiques DD&RS déjà existantes à l'échelle de l'établissement. Ce diagnostic transversal a mobilisé les services administratifs, les composantes, les laboratoires, ainsi que les étudiants. Il a permis d'identifier les actions déjà engagées par les directions et les services (gestion énergétique, gestion des espaces verts, gestion des déchets, approvisionnement responsable, formation et sensibilisation aux enjeux des transitions, actions étudiantes, etc.) ; de repérer les leviers d'amélioration, les freins rencontrés et les marges de progression ; de faire émerger des enjeux communs et des priorités d'action réalistes et partagées.

Phase 4 – Co-construction avec la communauté universitaire et élaboration des actions (Juin – Septembre 2025)

La quatrième phase a été centrée sur la co-construction du Schéma Directeur avec les acteurs de l'université. À partir de juin 2025, neuf groupes de travail thématiques ont été constitués autour des cinq grands axes de la démarche DD&RSE :

- > Communication et partenariats (Axe1) ;
- > Achats responsables (Axe 1) ;
- > Budget vert (Axe 1) ;
- > Enseignements et formation (Axe 2) ;
- > Recherche et innovation (Axe 3) ;
- > Décarbonation, sobriété et adaptation (Axe 4) ;
- > Biodiversité (Axe 4) ;
- > Égalité des chances personnel et QVCT (Axe 5) ;
- > Égalité des chances étudiants et QCVE (Axe 5).

Ces groupes ont réuni plus de 100 personnes, des personnels enseignants-chercheurs et enseignants, administratifs et étudiants, dans une logique d'intelligence collective et de

dialogue. Leurs travaux ont permis d'enrichir les orientations initiales, d'identifier des actions concrètes à mettre en œuvre, et de construire une feuille de route partagée et réaliste.

Phase 5 – Rédaction finale et validation institutionnelle

(Octobre – décembre 2025)

La dernière phase a été consacrée à la rédaction du document final, à sa mise en cohérence stratégique, puis à sa restitution aux instances et à l'ensemble de la communauté universitaire. Cette étape vise à garantir la transparence, la lisibilité et l'appropriation du Schéma Directeur, présenté en Conseil Stratégique d'Administration et en Conseil d'administration fin 2025.

Parallèlement, l'Université a conduit son premier bilan carbone, avec l'appui méthodologique d'un cabinet de conseil spécialisé. Cet exercice fondateur a permis de formaliser un plan de transition bas-carbone, pleinement intégré au Schéma directeur DD&RSE. En outre, sous l'impulsion du service de la commande publique, des groupes de travail dédiés aux achats responsables ont été constitués, amorçant une réflexion structurante qui préfigure l'élaboration du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables), identifié comme l'un des objectifs majeurs du Schéma directeur.

Figure 4. Phasage méthodologique de l'élaboration du SD-DD&RSE



Axe 1

Stratégie et Gouvernance



La stratégie et la gouvernance constituent le socle structurant de toute démarche DD&RSE ambitieuse. Cet axe vise à garantir l'ancrage institutionnel du développement durable et de la responsabilité sociétale et environnementale au plus haut niveau décisionnel de l'UPVD, en le dotant de leviers pérennes **de pilotage politique, d'outils de pilotage et de suivi opérationnel, et d'une gouvernance** participative. Il répond à un triple enjeu : assurer la **cohérence des actions** avec les objectifs de durabilité, **renforcer la lisibilité et la légitimité de la politique DD&RSE** auprès de la communauté universitaire et des partenaires externes, et permettre une **amélioration continue des pratiques grâce à des outils robustes** (tableaux de bord, indicateurs, budget vert).

Dans cette perspective, l'UPVD intègre également une **politique d'achats durables et responsables**, levier essentiel de transformation des pratiques.

À cet impératif de gouvernance s'ajoute la nécessité **d'intégrer une démarche éthique structurée et durable**. Celle-ci doit permettre d'interroger les finalités, les impacts et les responsabilités liées aux activités d'enseignement, de recherche, d'innovation, de gestion des ressources ou de partenariats. L'éthique devient ainsi un cadre de discernement face aux choix stratégiques, garantissant que l'action universitaire ne soit pas seulement efficace ou réglementaire, mais également juste et responsable.

La performance de cet axe conditionne le renouvellement du **label DD&RS**, la participation aux classements internationaux (THE Impact Ranking) et, plus largement, la crédibilité de l'engagement de l'UPVD. Enfin, l'axe engage l'université à renforcer ses **coopérations territoriales**, en consolidant ses partenariats avec les acteurs locaux pour contribuer activement à la construction d'un territoire plus durable, juste et résilient.

6 objectifs

Objectif 1.1. Renforcer la stratégie DD&RSE et ancrer son pilotage politique et opérationnel

Objectif 1.2. Finaliser une politique d'achats durables et responsables

Objectif 1.3. Renforcer la visibilité de la démarche DD&RSE engagée

Objectif 1.4. Fédérer la communauté universitaire autour des enjeux DD&RSE

Objectif 1.5. Instaurer une démarche éthique structurée et pérenne permettant d'interroger les finalités, les impacts et les responsabilités associés à l'ensemble des activités de l'UPVD

Objectif 1.6. Renforcer les coopérations territoriales pour faire de l'UPVD un acteur moteur de la transition écologique et sociale à l'échelle locale et régionale

Objectif 1.1. Renforcer la stratégie DD&RSE et ancrer son pilotage politique et opérationnel

Consciente de sa responsabilité face aux urgences écologiques et sociales, l'UPVD affirme sa volonté de placer les enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale au cœur de sa stratégie institutionnelle. Déjà engagée depuis plusieurs années dans cette dynamique, l'université a obtenu en 2020 le label DD&RS, marquant une première reconnaissance structurante de son action. Le présent schéma directeur s'inscrit dans la continuité de cet engagement, en constituant une feuille de route globale, enrichie d'un bilan carbone couvrant l'ensemble de l'établissement pour l'année 2024.

Ce pilotage s'opère au plus haut niveau de gouvernance, sous l'impulsion du Président, des Vice-présidences et de la Direction générale des services. Il reflète une orientation stratégique pleinement intégrée dans la vision d'ensemble de l'établissement : Une université créatrice d'environnements positifs et solidaires.

L'UPVD poursuit ainsi sa volonté de faire du DD&RSE un axe structurant de sa politique, en dotant cette ambition de moyens dédiés. Le financement du volet « transition écologique » du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COMP) a permis notamment le recrutement d'une cheffe de projet DD&RSE, à laquelle s'ajoute un poste spécifique pour la transition écologique et le développement soutenable (TEDS).

L'enjeu est clair : structurer une stratégie fondée sur l'amélioration continue, appuyée sur des objectifs SMART et des outils de suivi performants. Cette approche permettra d'ajuster les politiques, de renforcer l'efficacité des actions menées, et d'inscrire durablement le DD&RSE dans toutes les dimensions de l'établissement.

Action 1.1.1. Confirmer la dimension stratégique et transversale du DD&RSE

La mise en œuvre d'une stratégie de développement durable et de responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE) à l'échelle d'un établissement universitaire requiert une gouvernance à la fois claire, efficace et participative. À l'UPVD, ce principe a guidé la structuration du schéma directeur, conçu comme un **outil stratégique au service d'une transformation en profondeur de l'université**. Le pilotage de cette démarche s'effectue au plus haut niveau institutionnel : le Président, les Vice-présidences et la Directrice générale des services assurent l'ancrage politique du DD&RSE dans les orientations majeures de l'établissement, en cohérence avec son projet global. Cette dynamique est incarnée par une **cellule dédiée**, dotée de moyens humains et financiers spécifiques, notamment via le financement du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COMP), ayant permis le recrutement d'une cheffe de projet DD&RSE ainsi que le financement de l'accompagnement du premier bilan GES.

Afin de garantir la transversalité, l'efficacité et l'appropriation collective de la stratégie, une **comitologie** a été mise en place. Elle repose sur plusieurs niveaux complémentaires : un **comité de pilotage** stratégique chargé de valider les grandes orientations et d'arbitrer les priorités ; un **comité opérationnel restreint** assurant la coordination opérationnelle et la cohérence des actions ; un **comité opérationnel élargi** réunissant les référents DD&RSE, les représentants des composantes, des services, des étudiants et des parties prenantes, chargé de relayer, proposer et co-construire les actions sur le terrain. Afin d'être agile, ce comité opérationnel est structuré en **5 comités** (COMOP1 : Stratégie et gouvernance ; COMOP2 : Enseignement et formation ; COMOP3 : Recherche et Innovation ; COMOP4 : Environnement ; COMOP5 : Social).

Action 1.1.2. Conforter et pérenniser la « Cellule DD&RSE »

La pérennisation de la Cellule DD&RSE constitue un levier essentiel pour la réussite du schéma directeur de l'UPVD. En effet, la mise en œuvre d'une stratégie aussi transversale que le DD&RSE nécessite un pilotage dédié, capable d'assurer à la fois la **coordination des actions, l'animation**

du réseau de référents et l'accompagnement des composantes et services. Cette cellule joue également un rôle central dans le **suivi du plan d'action, à travers le recensement des indicateurs, l'analyse des données, la production de bilans d'avancement et la rédaction des rapports d'activité**. Pour remplir pleinement ces missions, il est indispensable de disposer de ressources humaines qualifiées et stabilisées. Le maintien du poste de chef de projet DD&RSE et l'éventuel renforcement de l'équipe sont des conditions indispensables à l'efficacité et la continuité de la démarche.

Action 1.1.3. Mettre en place des dispositifs de suivi et des outils d'aide à la décision

Pour assurer la cohérence, l'efficacité et la transparence de sa stratégie DD&RSE, l'UPVD entend se doter d'un ensemble d'outils de pilotage permettant de suivre la mise en œuvre du schéma directeur, d'en évaluer les résultats et d'orienter les décisions à moyen et long termes. La mise en place d'un **tableau de bord centralisé**, recensant les principaux indicateurs de réalisation, constituera un levier essentiel de suivi opérationnel. Ce tableau, mis à jour semestriellement par la cellule DD&RSE, permettra de visualiser les avancées, d'identifier les points de blocage et de faciliter l'arbitrage en temps réel.

En parallèle, un **rapport d'activité annuel** du schéma directeur sera élaboré et présenté dans les instances de gouvernance de l'établissement, notamment en Conseil Social et d'Administration et en Conseil d'Administration. Ce document visera à dresser un état des lieux des actions engagées, à objectiver les résultats obtenus et à rendre compte de la dynamique d'amélioration continue. Il contribuera également à renforcer la lisibilité de la stratégie DD&RSE auprès de l'ensemble des parties prenantes internes et externes.

Dans une logique de transformation structurelle, l'université prévoit également de mettre en place un **budget vert**, outil stratégique d'analyse budgétaire visant à évaluer l'impact environnemental des dépenses de l'établissement. Ce dispositif permettra d'orienter progressivement les choix financiers — en particulier les investissements — en faveur de la transition écologique. Enfin, la **dimension DD&RSE sera progressivement intégrée dans les dialogues de gestion**, afin que les enjeux de durabilité soient pleinement pris en compte dans la planification des ressources humaines, matérielles et financières. L'ensemble de ces outils traduit la volonté de l'UPVD d'institutionnaliser la démarche DD&RSE et de la doter de leviers concrets pour piloter la transition.

Objectif 1.2. Finaliser une politique d'achat durable et responsable

L'UPVD entend faire de sa politique d'achats un levier structurant de sa stratégie de développement durable et de responsabilité sociétale. Les achats publics représentent en effet un puissant outil d'influence pour favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement, de l'équité sociale et de la performance économique. Intégrer des critères de durabilité dans les processus d'acquisition, depuis la définition des besoins jusqu'à la gestion de la fin de vie des produits, permet non seulement de réduire l'empreinte écologique de l'établissement, mais aussi d'encourager l'adoption de comportements responsables chez les fournisseurs et partenaires.

De nombreuses initiatives mises en œuvre à l'UPVD illustrent déjà cette volonté : mobilisation de variantes sociales, réemploi de mobilier, recours à des prestataires engagés... Cependant, pour assurer la cohérence, la lisibilité et la généralisation de ces pratiques, l'UPVD s'engage dans **l'élaboration d'un SPASER** (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables), qui constitue la finalité majeure de cet objectif. Ce document stratégique vise à structurer une politique d'achats durables à l'échelle de l'établissement, en associant l'ensemble des directions, services, acheteurs, prescripteurs, et partenaires concernés.

Ce SPASER en cours d'élaboration permettra de disposer d'un cadre de référence partagé, de favoriser le recours à des fournisseurs responsables, de simplifier les procédures, et d'améliorer le

sourcing ainsi que l'analyse en coût global. Il donnera une visibilité accrue aux engagements de l'université, tout en consolidant un dialogue constructif avec les acteurs du territoire. L'UPVD mettra en place un guide interne des achats durables, intégrera des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres, et développera des dispositifs favorisant l'économie circulaire. En pilotant ce SPASER, l'université renforce ainsi son rôle d'exemplarité et affirme sa contribution active à la transition écologique et sociale.

Action 1.2.1. Formaliser un SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables)

Enfin 2024, les achats de l'Université de Perpignan (achats de matières, matériels et services) représentent 15 % de nos émissions de gaz à effet de serre, second poste d'émissions après les déplacements. Cela signifie que presque un sixième de notre empreinte carbone provient de ce que nous achetons : fournitures, équipements, prestations, etc.. Autrement dit, notre politique d'achat est un levier majeur de notre action climatique. Mais le sujet des achats, ce n'est pas seulement une question d'environnement. C'est aussi une question de responsabilité économique et sociétale. Chaque année, l'université dépense plusieurs millions d'euros pour fonctionner. Les dépenses passant par la commande publique représentent 16 millions d'euros. Ces sommes irriguent le tissu économique local, régional, national.

La formalisation d'un SPASER vise à intégrer systématiquement des critères sociaux, environnementaux et économiques dans l'ensemble des marchés publics.

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la circulaire « Services publics éco-responsables » publiée en 2023, qui renforce les exigences en matière d'achats responsables dans la fonction publique, en cohérence avec le Plan national pour des achats durables (PNAD 2022-2025). Le SPASER est un document de planification stratégique, prévu par l'article L2111-3 du Code de la commande publique, définira les priorités et les modalités de mise en œuvre de la politique d'achat responsable à l'échelle de l'établissement.

Le SPASER a pour ambition de favoriser l'inclusion de critères écologiques et sociaux dans les marchés publics, contribuant ainsi aux objectifs de développement durable fixés par l'ONU. S'appuyant sur une comitologie dédiée, il déterminera des cibles chiffrées en matière d'achats responsables et précisera les indicateurs de suivi permettant d'évaluer les progrès réalisés.

Action 1.2.2. Établir un guide « achats durables et responsables » pour accompagner les acheteurs

Cette action vise à concevoir et diffuser un guide opérationnel destiné **à accompagner les services et composantes de l'Université dans la mise en œuvre d'achats socialement et écologiquement responsables**. Outil pédagogique et pratique, ce guide détaillera les principes, les obligations réglementaires, les bonnes pratiques ainsi que les leviers juridiques disponibles pour intégrer des critères de durabilité dans les achats publics.

Ce guide s'inscrira dans la dynamique du **SPASER** de l'UPVD. Il contribuera à harmoniser les pratiques d'achat au sein de l'université, à sensibiliser les acheteurs aux enjeux de transition écologique et sociale, et à renforcer l'impact de la commande publique comme levier stratégique de développement durable.

Sa diffusion sera accompagnée de sessions de formation et de communication afin d'assurer son appropriation par l'ensemble des acteurs concernés.

Objectif 1.3. Renforcer la visibilité de la démarche DD&RSE engagée

La réussite de la stratégie DD&RSE de l'Université de Perpignan repose non seulement sur la mise en œuvre d'actions concrètes, mais aussi sur leur lisibilité, leur appropriation par la communauté universitaire et leur reconnaissance à l'échelle nationale et internationale. Il est essentiel que les

engagements de l'établissement soient visibles, partagés et valorisés auprès de l'ensemble des parties prenantes – étudiants, personnels, partenaires institutionnels et territoriaux, citoyens.

Pour répondre à cet enjeu, l'UPVD s'engage à structurer une communication claire et accessible autour de ses initiatives durables, à maintenir sa labellisation nationale DD&RS en tant que gage de sérieux et de cohérence, et à intégrer des classements internationaux -tels que le classement international THE Impact Ranking), qui évaluent les établissements selon leur contribution aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

En articulant ces trois leviers – communication interne et externe, reconnaissance nationale, positionnement international – l'université renforce son exemplarité, mobilise ses acteurs, et affirme sa place dans les réseaux d'enseignement supérieur engagés dans la transition écologique et sociétale.

Action 1.3.1. Déployer un plan de communication DD&RSE de l'établissement afin de faire connaître nos engagements et résultats

L'Université de Perpignan souhaite renforcer la visibilité de son engagement en matière de développement durable et de responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE). Pour ce faire, elle mettra en œuvre un plan de communication structuré visant à valoriser ses actions, partager ses résultats, sensibiliser les parties prenantes et encourager l'implication de la communauté universitaire.

Ce plan reposera sur des supports variés : création d'une identité visuelle DD&RSE, développement d'un espace web dédié, diffusion régulière de contenus (newsletters, infographies, vidéos, témoignages), animation des réseaux sociaux et organisation d'événements thématiques. Il ciblera les étudiants, les personnels, les partenaires et le grand public.

En articulation avec l'ensemble des actions du schéma DD&RSE, ce dispositif contribuera à créer une culture commune autour des enjeux de transition écologique et sociale. Il permettra également d'assurer la transparence des engagements de l'établissement, de valoriser les bonnes pratiques internes et de renforcer l'attractivité de l'université sur ces enjeux.

Action 1.3.2. Renouveler la labellisation DD&RS

L'Université de Perpignan est engagée dans une démarche de labellisation « Développement Durable et Responsabilité Sociétale » (DD&RS), qui atteste de la qualité et de la cohérence de sa stratégie en matière de transition écologique, d'inclusion sociale et de gouvernance responsable. Maintenir cette labellisation constitue un levier essentiel pour structurer les actions, renforcer la lisibilité des engagements de l'établissement et inscrire la démarche dans une dynamique d'amélioration continue.

Cette action implique le suivi des indicateurs du référentiel national, la mise à jour régulière du plan d'action DD&RSE, la coordination entre les services concernés, ainsi que la préparation des audits ou évaluations externes nécessaires au renouvellement du label. Elle contribue à mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire autour d'objectifs partagés et mesurables.

La reconduction du label permettra de valoriser l'engagement de l'UPVD auprès de ses partenaires institutionnels, territoriaux et académiques, tout en consolidant son positionnement comme établissement acteur de la transition.

Objectif 1.4. Fédérer la communauté universitaire autour des enjeux DD&RSE

La réussite de la démarche DD&RSE repose sur une mobilisation collective et transversale de l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire. Il s'agit de faire du développement durable et de la responsabilité sociétale une composante partagée de la culture de

l'établissement, en favorisant l'engagement, la sensibilisation et l'appropriation des enjeux par tous.

L'Université de Perpignan entend ainsi développer une dynamique participative visant à renforcer la cohésion autour de sa stratégie DD&RSE, en s'appuyant sur plusieurs leviers. Des événements à forte portée symbolique et pédagogique, tels que la journée, contribuent à créer des temps de rassemblement et de réflexion collective. L'identification et la valorisation de ces moments seront poursuivies afin de renforcer leur impact.

Un réseau de référents DD&RSE, en cours de déploiement, joue un rôle clé dans l'animation de la démarche. Ces référents sont chargés de relayer les actions au sein des composantes, d'assurer un suivi du schéma directeur et de proposer des pistes d'amélioration.

Enfin, les étudiants ambassadeurs, engagés dans la représentation de leurs formations auprès des lycéens et futurs étudiants, seront sensibilisés aux enjeux DD&RSE afin d'en devenir les porte-parole.

Action 1.4.1. Structurer et valoriser les événements autour des enjeux DD&RSE

L'université s'engage à recenser, structurer et valoriser les événements, journées thématiques et initiatives existantes en lien avec les enjeux de DD&RSE. L'objectif est d'offrir une meilleure visibilité à ces temps forts, de favoriser leur articulation et de faciliter la participation des étudiants, personnels et partenaires. Cette action vise également à impulser de nouvelles dynamiques d'animation sur les campus, au service d'une culture partagée du DD&RSE.

Action 1.4.2. Mettre en œuvre les « assises des transitions » de l'UPVD

Afin de structurer une culture universitaire commune autour des enjeux de transition écologique et sociétale, l'Université de Perpignan souhaite mettre en place les « **Assises des Transitions** », un rendez-vous institutionnel, participatif et régulier. Ces assises ont vocation à devenir un **temps fort de l'établissement**, croisant les contributions de la **recherche**, de la **pédagogie TEDS** (Transitions Écologiques pour un Développement Sostenable), des acteurs sociaux et territoriaux, ainsi que des étudiants et personnels. L'objectif est de créer un rendez-vous favorisant interdisciplinarité et partage d'expérience autour des enjeux DD&RSE. Les objectifs de ces assises sont de :

- Faire dialoguer recherche et pédagogie autour des enjeux de transition socio-écologique,
- Valoriser les bonnes pratiques et les innovations pédagogiques et scientifiques à l'UPVD,
- Encourager une réflexivité collective, en ouvrant des espaces d'analyse critique,
- Créer un espace de réflexion stratégique pour orienter la politique DD&RSE,
- Renforcer la visibilité de l'UPVD auprès des partenaires locaux, nationaux et internationaux.

Action 1.4.3. Animer le réseau des référents DD&RSE

Les référents DD&RSE, qu'ils soient rattachés à des composantes, services ou laboratoires, jouent un rôle clé dans la déclinaison locale du schéma directeur. Cette action vise à renforcer leur capacité d'agir via un accompagnement, des formations, l'animation active du réseau basée sur des échanges de pratiques, le partage d'expériences et de réussites, la résolution collective de difficultés, l'émergence de projets transversaux. Il s'agit ainsi de structurer un réseau de référents comme leviers essentiels de transformation durable au sein de l'université.

Action 1.4.4. Faire des étudiants ambassadeurs des relais engagés du DD&RSE

Les étudiant.es ambassadeurs représentent l'Université de Perpignan auprès des lycéens, futurs étudiants et partenaires. Leur mission initiale porte principalement sur la promotion des formations, de la vie étudiante et de l'image de l'université. Cette action vise à **élargir et enrichir**

leur rôle en intégrant pleinement les enjeux de **développement durable et de responsabilité sociétale (DD&RSE)** dans leur feuille de mission.

L'objectif est de faire du DD&RSE un axe transversal de leur engagement, en les sensibilisant à ces thématiques et en les encourageant à les valoriser dans leurs interventions : présentation des engagements de l'université, importance des modules TEDS, projection vers les métiers éco-responsables, mise en avant d'initiatives étudiantes durables, témoignages sur leur propre implication. Des temps de formation, des outils de communication et une coordination avec les référents DD&RSE et TEDS leur seront proposés pour renforcer leur capacité à porter un message cohérent et mobilisateur. Ainsi, les ambassadeurs deviendront des relais actifs de la stratégie DD&RSE de l'université, contribuant à diffuser les valeurs de responsabilité, de solidarité et d'écocitoyenneté auprès des nouvelles générations d'étudiants.

Objectif 1.5. Instaurer une démarche éthique structurée et pérenne

L'université, en tant qu'établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, est dépositaire de missions fondamentales au service de l'intérêt général : produire et transmettre des connaissances, former des citoyens éclairés, garantir l'accès au savoir et contribuer au développement des territoires. À ce titre, elle se doit d'incarner, de faire connaître et de faire respecter les principes déontologiques qui fondent l'action publique : probité, impartialité, neutralité, transparence, respect des droits fondamentaux et des libertés académiques.

L'éthique, la déontologie et l'intégrité ne concernent donc pas uniquement la conduite des travaux de recherche ; elles **s'appliquent à l'ensemble des activités universitaires - pédagogie, gouvernance, partenariats, vie étudiante, gestion des ressources humaines**. Elles constituent un cadre de confiance indispensable pour garantir la qualité des enseignements, la crédibilité de la production scientifique, la loyauté des relations avec les partenaires, et la cohésion de la communauté universitaire.

L'UPVD dispose déjà de dispositifs structurants : un chargé de mission éthique et déontologie, un comité innovation, ainsi que des obligations de formation à l'intégrité scientifique pour les doctorants (MOOC). Toutefois, ces instances restent sectorisées (par exemple autour des recherches biomédicales, de l'innovation ou des expérimentations animales). Il est nécessaire aujourd'hui d'en faire un diagnostic précis, d'identifier les manques, les chevauchements ou les zones non couvertes, et d'élargir le champ de la réflexion éthique à l'ensemble des domaines de formation, de recherche et de gestion de l'établissement.

Cet objectif vise à créer les conditions d'une appropriation partagée des principes éthiques et déontologiques par tous les membres de la communauté universitaire - enseignants-chercheurs, personnels administratifs, étudiants, responsables institutionnels - dans une logique de prévention des risques (cumul d'activités, conflits d'intérêts, manquements à la probité, discriminations) et de promotion d'un cadre professionnel responsable.

Action 1.5.1. Définir une politique globale sur l'éthique et la déontologie à l'échelle de l'établissement

En tant qu'établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, l'UPVD est investie de missions de service public qui impliquent des devoirs spécifiques en matière d'éthique, de neutralité, d'impartialité et de probité. Impulser une réflexion collective et globale sur les principes éthique, déontologique et intégrité professionnelles vise à **réaliser un état des lieux des dispositifs existants** (instances, chartes, procédures, formations), à **définir un cadre commun de référence éthique et déontologique**, accessible et partagé par tous les acteurs, à **renforcer la diffusion, l'appropriation et l'application concrète de ces principes** au quotidien (information, formations, accompagnement des personnels et des étudiants), à **prévenir les risques de manquements** (plagiat, conflits d'intérêts, discrimination, non-respect du devoir de réserve, cumul non autorisé,

etc.) et à **valoriser les démarches exemplaires** dans l'enseignement, la recherche, la gouvernance, la vie étudiante ou les partenariats.

À travers des ateliers, séminaires ou enquêtes internes, il s'agira de donner à chacun – personnels administratifs, enseignants-chercheurs, étudiants – les moyens de mieux comprendre les risques et les responsabilités liés à l'exercice de ses fonctions : gestion des conflits d'intérêts, devoir de déport, encadrement du cumul d'activités, intégrité professionnelle, etc. Ce travail de sensibilisation est une condition essentielle pour soutenir la qualité du service rendu et prévenir les manquements ou dérives contraires à l'éthique du service public.

Action 1.5.2. Formaliser et diffuser une charte « éthique et déontologie » des missions ESR à l'UPVD

Dans un objectif de formalisation et de transparence, l'université se dotera d'une **charte éthique et déontologique** applicable à l'ensemble de ses agents et usagers. Cette charte rappellera les principes fondamentaux de la fonction publique (légalité, continuité, égalité, neutralité) ainsi que les règles spécifiques à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Elle abordera de manière concrète des thématiques clés : prévention des conflits d'intérêts, obligation de probité, encadrement du cumul d'activités, respect de la déontologie scientifique, relations professionnelles responsables.

La charte constituera un **document de référence** pour tous, accompagnée d'actions de sensibilisation, d'illustrations pratiques et d'un plan de diffusion accessible. Elle visera à **favoriser l'appropriation individuelle** des principes éthiques et à renforcer la culture du service public au sein de l'université.

Action 1.5.3. Créer un dispositif éthique, déontologie et RSE

Pour garantir l'effectivité et la crédibilité de la démarche, l'UPVD mettra en place un **comité éthique, déontologie et RSE**, composé de membres aux profils complémentaires (enseignants, BIATSS, étudiants, personnalités qualifiées).

Ce comité aura pour missions :

- de formuler des **avis indépendants** sur des situations sensibles (conflits d'intérêts, cumul d'activités, partenariats),
- d'**accompagner les agents** publics dans leur questionnement éthique,
- de contribuer à la **diffusion d'une culture de l'intégrité et de la responsabilité** dans l'ensemble des fonctions exercées au service de la collectivité.

Ancré dans les valeurs du service public, ce comité deviendra une **instance de soutien, de régulation et de prévention**, contribuant à instaurer un climat de confiance et d'exemplarité au sein de l'université.

Objectif 1.6. Renforcer les coopérations territoriales pour faire de l'UPVD un acteur moteur de la transition écologique et sociale à l'échelle locale et régionale

Ancrée dans un territoire riche, diversifié et en transition, l'Université de Perpignan Via Domitia joue un rôle stratégique au sein de son écosystème local et régional. Elle entretient depuis de nombreuses années des liens étroits avec les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les associations, les établissements publics et les réseaux professionnels.

Face aux défis climatiques, environnementaux, sociaux et économiques, l'UPVD affirme sa volonté de se positionner comme un acteur moteur et structurant de la transition écologique et sociale, en mobilisant ses ressources humaines, scientifiques et partenariales au service du bien commun.

Cet objectif vise à structurer les coopérations territoriales autour de projets partagés en matière de développement durable et de responsabilité sociétale ; valoriser les initiatives existantes portées par l'UPVD, ses composantes, sa fondation et son incubateur UPVD IN CUBE et renforcer l'influence et la contribution de l'université au sein des réseaux régionaux, nationaux et transfrontaliers engagés dans la transition. En diffusant les principes du DD&RSE au-delà de ses murs, l'UPVD participe activement à l'animation et à la transformation de son territoire, en lien avec les besoins de la société et les attentes des générations futures.

Action 1.6.1. Elaborer une cartographie des acteurs et réseaux du territoire au service de projets DD&RSE et créer un conseil partenarial des transitions environnementales et sociétales

Cette action vise à **identifier, qualifier et cartographier** les réseaux, acteurs et dynamiques existants dans les domaines du développement durable, de la transition énergétique, de la responsabilité sociale, de l'inclusion et de l'innovation territoriale.

Cette cartographie servira de base pour la création d'un **Conseil partenarial des transitions environnementales et sociétales**, instance de dialogue et de partage regroupant des partenaires académiques, institutionnels, économiques et associatifs.

Ce conseil permettra de faire émerger des projets communs, de mieux articuler les initiatives locales et de positionner l'UPVD comme **plateforme territoriale de coordination, d'expérimentation et de partage des bonnes pratiques** en matière de transition.

Action 1.6.2. S'appuyer sur la Fondation UPVD pour développer des projets et événements en lien avec le DD&RSE

La Fondation UPVD constitue un **levier stratégique de coopération entre l'université et les acteurs socio-économiques du territoire**. Elle porte des chaires (Chaire CLUB RSE, Chaire Égalité des Chances, etc.), finance des projets (appels à projet « Vie de nos campus »), organise des événements (Run My UPVD, Oranger le Monde, etc.) en lien avec les enjeux DD&RSE.

Cette action vise à **renforcer son implication dans les dynamiques DD&RSE**, en s'appuyant sur son expérience dans le soutien aux projets étudiants, scientifiques et associatifs.

Action 1.6.3. Renforcer l'implication de l'UPVD au sein des réseaux DD&RSE nationaux de l'ESR

Pour accroître son rayonnement et mutualiser les bonnes pratiques, l'UPVD s'engagera plus activement au sein des **réseaux DD&RSE de l'enseignement supérieur et de la recherche** : CIRSES, VP TREES, Commission Territoires et Transition Écologique de France Universités, Plateforme 1point5, etc.

Cette action vise à :

- **Partager l'expérience UPVD** dans des instances de réflexion et de coordination,
- **Accéder à des ressources et méthodologies mutualisées** (outils de diagnostic, indicateurs, référentiels),
- **Faire reconnaître l'université comme acteur engagé et innovant** sur les questions écologiques et sociétales.

Ces coopérations faciliteront aussi la montée en compétence des équipes et l'actualisation permanente de la stratégie DD&RSE.

Action 1.6.4. Faire exister la thématique DD&RSE au sein de l'alliance européenne transfrontalière ACROSS

L'alliance universitaire européenne **ACROSS** (European Cross-Border University Alliance) qui rassemble dix universités situées dans des territoires transfrontaliers, constitue un levier stratégique

pour porter les enjeux de **développement durable, de responsabilité sociétale et d'éthique** à l'échelle européenne. Bien qu'elle ne dispose pas encore d'une stratégie DD&RSE formalisée, ses quatre axes de structuration – gouvernance, pédagogie, recherche/innovation territoriale et communication – ainsi que le groupe de travail dédié à l'inclusion, à l'égalité de genre et à la diversité, offrent un cadre propice à l'intégration de ces thématiques.

L'action vise à **positionner l'UPVD comme force motrice de l'intégration du DD&RSE au sein de l'alliance**. Cela impliquera de :

- **Partager et valoriser les pratiques UPVD** en matière de TEDS, éthique, responsabilité scientifique et inclusion ;
- **Co-construire des projets européens de formation et de recherche** sur les transitions écologique et sociale (climat, biodiversité, ressources, justice environnementale) ;
- **Mettre la durabilité au cœur de la communication de l'alliance**, l'UPVD étant pilote du WP « communication » ;
- **Organiser et accueillir des événements emblématiques**, comme la Summer School 2026 à Perpignan sur les effets du changement global sur les écosystèmes aquatiques ;
- **Renforcer la coopération sur les enjeux d'inclusion, diversité, égalité de genre et lutte contre les discriminations** ;
- **Participer à la création d'un think tank ACROSS** produisant des recommandations en matière de DDRSE et de soutenabilité.

Par cette action, l'UPVD contribuera à faire d'ACROSS une **alliance européenne engagée pour une transition juste**, formant des citoyens responsables, renforçant la résilience des territoires et participant à la construction d'un **Espace européen de l'enseignement supérieur durable et solidaire**.

Axe 2

Enseignement et Formation



Dans un contexte de transition socio-écologique accélérée, former les générations futures aux enjeux du développement durable devient une priorité stratégique pour les établissements d'enseignement supérieur. L'axe « Enseignement et formation » vise à transformer les cursus de l'UPVD en intégrant de manière transversale et disciplinaire les enjeux de transition écologique et sociale (TEDS). L'objectif est de garantir que chaque étudiant, quel que soit son parcours, acquière des compétences clés pour comprendre, analyser et agir face aux grands défis contemporains. Au-delà des étudiants, cet axe porte également la montée en compétences des personnels enseignants, chercheurs et administratifs, pour construire une culture commune de la durabilité au sein de l'université. Il s'agit aussi de valoriser l'engagement étudiant et de favoriser l'insertion professionnelle vers des métiers écoresponsables.

5 objectifs

Objectif 2.1. Intégrer les enjeux du DD&RSE dans l'offre de formation : déploiement du programme TEDS

Objectif 2.2. Soutenir l'engagement étudiant en faveur du DD&RSE

Objectif 2.3. Préparer tous les étudiants aux transformations durables des métiers et des filières

Objectif 2.4. Proposer un parcours de formation DD&RSE aux enseignants et enseignants-chercheurs

Objectif 2.5. Proposer un parcours de formation DD&RSE aux BIATSS

Objectif 2.1. Intégrer les enjeux de DD&RSE dans l'offre de formation : déploiement du programme TEDS

Face à l'urgence climatique, aux tensions sur les ressources naturelles et aux défis sociaux croissants, les universités ont un rôle clé à jouer dans la formation de citoyennes et citoyens capables de comprendre et relever les enjeux du développement durable et de la transition écologique.

L'Université de Perpignan Via Domitia s'engage résolument dans cette transformation en déployant une stratégie pédagogique ambitieuse à travers le programme **TEDS – Transition écologique pour un développement soutenable**. Ce **socle de connaissances et de compétences globales, transversales et pluridisciplinaires**, conçu à destination des étudiants de premier cycle, répond aux orientations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Une cheffe de projet dédiée a été recrutée à l'été 2024 pour piloter sa mise en œuvre.

La formation repose sur **quatre grandes thématiques** : la transition juste et équitable, la biodiversité, les ressources, le changement climatique.

En 2024, une **cartographie des enseignements** existants a été réalisée à l'échelle de l'établissement : près de 50 % des formations de l'UPVD intègrent déjà des contenus en lien avec les enjeux TEDS, illustrant un engagement croissant des équipes pédagogiques à diffuser une culture de la durabilité.

Dès l'année universitaire 2024-2025, une première expérimentation a été lancée avec 10h de sensibilisation TEDS en L1 et 10h de formation en L2. Un cours en ligne de 13h30, structuré en deux parties (sensibilisation et approfondissement), a été élaboré sur Moodle. Il permet d'aborder l'ensemble des quatre thématiques et de balayer le référentiel européen GreenComp des compétences en matière de durabilité. Ce cours en ligne est complété par une programmation d'événements et d'activités TEDS.

Un événement majeur structure cette dynamique : **la Journée TEDS**, lancée en mars 2025, qui propose de nombreuses conférences, des projections-débats, des ateliers participatifs (fresque du climat, fresque du numérique, fresque de la biodiversité, etc.), et un village des transitions (en 2025 : 19 stands). Cette journée immersive, à la fois scientifique, festive et pédagogique, permet la validation de crédits TEDS tout en favorisant l'engagement et l'apprentissage actif.

L'objectif à horizon 2028 est clair : **former 100 % des étudiantes et étudiants de premier cycle aux enjeux DD&RSE**, en combinant approche transversale, ancrage disciplinaire, outils numériques et innovations pédagogiques. Ce déploiement s'appuie sur un réseau d'enseignants engagés, une gouvernance claire, et une volonté partagée de faire du DD&RSE un vecteur d'excellence, de responsabilité et de transformation sociétale au sein de l'UPVD.

Action 2.1.1. Sensibiliser les étudiants de L1 aux enjeux de Transition socio-écologiques : Déployer le socle commun TEDS (L1)

Il s'agit de dispenser auprès des L1 une formation sur les enjeux des transitions socio-écologiques sur un format de 10 heures. La formation repose sur quatre grandes thématiques : la transition juste et équitable, la biodiversité, les ressources, le changement climatique. Elle repose sur un cours en ligne de 6 heures et 4 heures de participation à des activités TEDS. Cette formation est associée à une attestation de validation du parcours TEDS L1.

A compter de la rentrée 2027-2028, en L1, 1 ECTS de socle commun sera intégré aux maquettes avec un volume correspondant de 10h.

Action 2.1.2. Permettre de valoriser la participation aux événements internes ou externes labellisés TEDS par des « crédits TEDS »

La sensibilisation aux transitions ne peut reposer uniquement sur des apports théoriques ; elle doit aussi s'appuyer sur des expériences collectives, concrètes et immersives. Dans cette perspective, l'UPVD s'engage à pérenniser la **Journée TEDS**, temps fort annuel réunissant conférences, ateliers participatifs, projections, expositions et village des transitions.

Au-delà de cet événement, l'université souhaite structurer une **programmation régulière, lisible et cohérente** autour du DD&RSE. Il s'agit de fédérer les actions existantes – ateliers, forums, conférences, projets étudiants – sous une **bannière commune « TEDS »**, afin d'en renforcer l'impact pédagogique et la visibilité. Les événements, internes comme externes, ainsi **labellisés TEDS** seront intégrés au **catalogue UP TEDS**, facilitant leur identification, l'inscription des étudiants et la valorisation de leur engagement.

Cette démarche contribue à créer une culture partagée des transitions et à inscrire durablement ces actions au cœur de la vie universitaire.

Action 2.1.3. Intégrer des contenus de formation TEDS dans au moins une UE disciplinaire de chaque parcours de formation (L2)

Cette action vise à garantir que chaque étudiant de l'UPVD, quel que soit son parcours, soit formé aux enjeux de transition écologique, sociale et démocratique à travers **au moins une unité d'enseignement disciplinaire** mobilisant les thématiques TEDS de manière contextualisée et pertinente pour son domaine.

L'appropriation des enjeux de transition ne peut reposer uniquement sur des enseignements transversaux ou optionnels. Pour former des professionnels conscients des limites planétaires et de leurs responsabilités futures, il est nécessaire d'**articuler compétences métier et durabilité au cœur des disciplines**. Ainsi, cette action vise à **diffuser une culture DD&RSE au sein même des savoirs disciplinaires**, en tenant compte des spécificités de chaque champ académique.

Il s'agit dès lors d'intégrer, dans chaque formation de licence, **dès la L2**, une UE disciplinaire « TEDS » de **1 à 2 ECTS**, conformément à la note de cadrage de la nouvelle offre de formation 2027-2031. Lorsque la formation ne comporte aucune UE disciplinaire intégrée TEDS, permettre à l'étudiant de **choisir une UE d'ouverture comportant des contenus TEDS**.

Action 2.1.4. Développer l'expertise TEDS par la mise en situation professionnelle (projets, stages, missions) (L3)

L'acquisition d'une culture TEDS ne peut se limiter à des apports théoriques. Elle doit **s'ancrer dans la pratique, la confrontation au réel et l'analyse de situations concrètes**.

Cette action vise à faire des projets encadrés, stages de fin de licence ou missions professionnelles des espaces de développement d'expertise TEDS, où l'étudiant est amené à : observer une organisation (entreprise, collectivité, association, laboratoire...) ; analyser de manière structurée la prise en compte des enjeux socio-écologiques ; formuler des préconisations argumentées et adaptées au contexte.

Cette mise en pratique fait partie intégrante de la feuille de route de la nouvelle offre de formation 2027–2031 : 1 à 2 ECTS dédiés en L3, comprenant au minimum 10h de travail appliqué au sein : d'un projet tuteuré ou d'atelier professionnalisant, ou d'une contribution présentée lors des Journées TEDS, et/ou d'une analyse de stage ou mission professionnelle débouchant sur des recommandations concrètes pour améliorer la prise en compte des enjeux TEDS.

Action 2.1.5. Structurer et animer un réseau d'enseignants pluridisciplinaires TEDS

Cette action vise à consolider, animer et pérenniser une communauté d'enseignants et de formateurs engagés dans les enjeux de transition socio-écologique (TEDS), afin de mutualiser les pratiques, soutenir l'innovation pédagogique et faciliter l'intégration des contenus TEDS dans

toutes les formations de l'UPVD. Les **référents TEDS**, nommés dans chaque composante, sont des relais précieux dans cette animation.

En effet, le succès du programme TEDS repose sur l'implication des équipes pédagogiques. La mise en œuvre de cette action reposera sur l'organiser régulièrement **des rencontres, ateliers, séminaires ou webinaires** : partage d'expériences, présentation de dispositifs pédagogiques, retours d'expérimentation ; la mise à disposition **une plateforme collaborative** (moodle, drive, espace numérique TEDS) pour mutualiser ressources, bibliographies, supports de cours et études de cas ; le **soutien à la création de modules mutualisables TEDS**, interdisciplinaires ou adaptés aux enjeux territoriaux.

Action 2.1.6. Renforcer la culture des transitions et la capacité d'analyse réflexive

Cette action vise à développer au sein de l'UPVD une culture commune des transitions socio-écologiques et à renforcer la capacité des étudiants, personnels et représentants institutionnels à analyser de manière critique les politiques et actions en faveur des transitions au prisme notamment de l'éthique environnementale et de la justice climatique. Il s'agira de favoriser l'organisation de débats, de conférences ou d'ateliers participatifs autour de sujets portant des controverses.

Action 2.1.7. Structurer un pôle documentaire TEDS au sein du SCD : accès, visibilité et culture scientifique

Cette action vise à renforcer l'expertise et la culture TEDS (Transition écologique, développement durable et responsabilité sociétale) au sein de la communauté universitaire en s'appuyant sur les bibliothèques universitaires. Il s'agit de développer, structurer et valoriser des ressources documentaires dédiées, tout en formant les étudiants et enseignants à leur utilisation critique.

Objectif 2.2. Soutenir l'engagement étudiant en faveur du DD&RSE

À l'UPVD, la formation ne se limite pas aux enseignements académiques. Elle s'enrichit pleinement de l'**engagement étudiant**, qui constitue un **vecteur puissant d'apprentissage, d'autonomie, de citoyenneté et de responsabilité**. Qu'il s'agisse de projets associatifs, d'initiatives solidaires ou environnementales, ces formes d'implication participent activement à l'appropriation des enjeux de transition écologique et sociale.

Les **associations étudiantes** sont à la fois des lieux de convivialité et de débat, des espaces d'expérimentation, et des terrains d'action pour des projets à fort impact local. L'**engagement des étudiants** dans des actions en lien avec le développement durable, l'égalité, la santé, ou la culture est **valorisé dans les critères d'attribution d'aides aux initiatives étudiantes** et reconnu dans les parcours de formation, notamment via le **dispositif de reconnaissance de l'engagement**.

Action 2.2.1. Intégrer pleinement les étudiants à la politique DD&RSE via le Conseil des étudiants

Les étudiantes et étudiants doivent pouvoir **prendre part activement à la définition, au suivi et à l'évaluation de la stratégie DD&RSE** de l'université. Cette action vise à **renforcer la place des étudiants dans la gouvernance DD&RSE**, en structurant leur implication via le **Conseil des étudiants**.

Ce conseil, espace d'expression, de propositions et de co-construction, permettra :

- de **faire remonter les besoins, idées et initiatives du terrain**,
- d'impliquer les étudiants dans les **choix stratégiques** de l'UPVD en matière de transition écologique et sociale,
- et de **favoriser les synergies entre les porteurs d'initiatives étudiantes**.

Ce dispositif contribuera à faire des étudiants de véritables **acteurs du changement au sein de leur université**.

Le Conseil des étudiants souhaite nommer un.e chargé.e de mission DD&RSE au sein du Conseil des étudiants. Cette personne aura en charge de faire le lien entre la cellule DD&RSE et le Conseil des étudiants. Elle participera activement aux réflexions et au suivi de la mise en œuvre du schéma directeur.

Action 2.2.2. Encourager l'organisation par les étudiants d'événements de sensibilisation aux enjeux DD&RSE

Afin de favoriser l'acculturation de l'ensemble de la communauté étudiante aux enjeux du développement durable et de la responsabilité sociétale, cette action vise à **soutenir les événements de sensibilisation portés par les étudiants et/ou les associations étudiantes**. Qu'il s'agisse d'ateliers, de débats, de projections, de journées à thème ou de conférences, ces initiatives contribuent à **animer la vie universitaire** et à en faire un espace de réflexion et d'engagement.

Pour valoriser ces participations et les compétences développées, la reconnaissance de ces engagements participera du dispositif de la validation des crédits TEDS.

Action 2.2.3. Intégrer le DD&RSE au projet de Maison des étudiants

La Maison des étudiants (MDE), espace central dédié à la vie étudiante et associative, doit être conçue comme **un lieu vivant, inclusif, et durable**, incarnant concrètement les valeurs du DD&RSE. Cette action vise à **intégrer les enjeux de développement durable, d'accessibilité, d'égalité, de sobriété et de convivialité** dans la programmation, l'aménagement et le fonctionnement de la MDE.

L'objectif est de faire de ce lieu :

- un **espace ressource** pour les initiatives étudiantes à impact,
- et un **modèle de fonctionnement durable**, tant dans sa gestion matérielle (mobilier réemployé, alimentation durable, gestion des déchets...) que dans ses usages.

Cette action permettra de **matérialiser les engagements DD&RSE de l'UPVD** dans un lieu emblématique du quotidien étudiant.

Objectif 2.3. Préparer tous les étudiants aux transformations durables des métiers et des filières

La transition écologique et sociale transforme profondément l'ensemble des secteurs professionnels : certains métiers se réinventent, d'autres apparaissent, et tous sont appelés à intégrer des compétences liées à la soutenabilité, à l'éthique et à la responsabilité sociétale. Dans ce contexte, l'Université a la responsabilité non seulement de faire connaître les métiers à impact, mais surtout de permettre à **tous les étudiants, dans toutes les filières**, de comprendre les enjeux DDRSE liés à leurs futurs métiers.

L'UPVD souhaite ainsi :

- **Sensibiliser chaque étudiant aux impacts environnementaux et sociaux de sa future profession**, qu'il s'agisse d'un métier spécifiquement écologique ou non.
- **Faire connaître les métiers et compétences qui contribuent directement à la transition écologique et sociale**, sans les isoler des autres perspectives professionnelles.
- **Accompagner les étudiants dans la construction de parcours responsables et porteurs de sens**, en leur donnant les clés pour comprendre les mutations du marché du travail,

identifier les leviers d'engagement dans leur domaine, et entrer en contact avec des acteurs engagés.

Certaines initiatives existent déjà : des cours d'insertion professionnelle abordent les dimensions de durabilité des carrières ; dans le cadre de l'hybridation des enseignements, un module numérique « Construire un parcours durable » (1h, L2) sensibilise aux notions de carrière durable, de quête de sens et de réflexion sur son impact futur.

L'objectif 2.3 vise à **structurer, généraliser et valoriser ces démarches**, afin que la conscience des enjeux DD&RSE ne soit pas réservée à quelques cursus, mais constitue un **socle commun** pour tous les étudiants. Il s'agit de permettre à chacun de se projeter dans une trajectoire professionnelle **responsable, éthique et compatible avec les limites planétaires et les besoins sociaux**.

Action 2.3.1. Etablir une cartographie des métiers éco-responsables, en lien avec les formations en faveur de l'orientation professionnelle

Cette action vise à **rendre visible la diversité des métiers en lien avec les enjeux DD&RSE**, en produisant une **cartographie croisée entre les formations de l'UPVD et les débouchés professionnels à impact**.

Elle s'appuiera sur les nomenclatures existantes (France Stratégie, Onisep, Référentiel de l'ADEME, etc.) et sur les remontées de terrain (réseaux d'anciens, retours d'enquête insertion). Elle permettra :

- de **mieux orienter les étudiants dès la licence**,
- d'accompagner les équipes pédagogiques dans l'adaptation de leurs enseignements,
- et de **valoriser l'ancrage DD&RSE de certaines formations** auprès des partenaires et futurs recruteurs.

Action 2.3.2. Intégrer les enjeux de DD&RSE au dispositif d'insertion professionnelle

Cette action vise à **renforcer la place du développement durable et de la responsabilité sociétale** dans les dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle des étudiants. Elle a pour ambition d'aider chaque étudiant à **identifier, valoriser et mobiliser ses compétences DD&RSE** dans la construction de son projet professionnel, tout en favorisant la **rencontre avec des acteurs engagés** issus des secteurs publics, privés et associatifs.

Concrètement, il s'agit d'**intégrer une dimension "métiers de la transition"** dans les événements déjà existants (forums de l'emploi, ateliers CV, simulations d'entretien, rencontres métiers, conférences, etc.) et d'y associer des **professionnels et alumni porteurs de trajectoires à impact**. Ces temps d'échanges permettront aux étudiants :

- de **mieux comprendre les transformations du monde du travail** induites par la transition écologique et sociétale ;
- d'**identifier les compétences transversales** associées à ces mutations (éthique, coopération, sobriété, innovation responsable, gestion des ressources, inclusion) ;
- et de **se projeter dans des parcours professionnels durables et responsables**, quels que soient leur filière ou leur niveau de formation.

Cette action contribuera également à **sensibiliser les services d'insertion et les équipes pédagogiques** à la valorisation des savoirs, savoir-faire et savoir-être liés au DD&RSE dans les dispositifs d'accompagnement à l'emploi.

Elle s'inscrit ainsi dans une dynamique globale d'**alignement entre les formations, les compétences et les besoins des organisations engagées dans la transition**, renforçant la visibilité et la cohérence des parcours proposés à l'UPVD.

Objectif 2.4. Proposer un parcours de formation DD&RSE aux enseignants et enseignants-chercheurs

Les enseignants et enseignants-chercheurs (EC et E) jouent un rôle central dans la transformation des consciences et des pratiques, en tant que **vecteurs de savoirs, de valeurs et de références pour les étudiants**. Parce qu'ils sont au cœur de la formation des citoyens et citoyennes de demain, il est indispensable de les **outiller face aux enjeux du développement durable et de la responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE)**.

L'UPVD souhaite inscrire cette démarche dans une logique de **formation tout au long de la carrière**, en intégrant les enjeux DD&RSE dans les contenus pédagogiques, les méthodes d'enseignement, et la posture professionnelle.

L'objectif 2.4 vise à structurer cette dynamique pour **proposer une offre de formation DD&RSE accessible, progressive et adaptée aux besoins de l'ensemble des personnels enseignants et enseignants-chercheurs**, en lien avec la montée en compétences attendue dans le cadre des transitions socio-écologiques.

Action 2.4.1. Intégrer dans l'offre de formation du personnel un parcours de formation aux enjeux DD&RSE – Parcours niveau 1

Cette action consiste à proposer à l'ensemble des enseignants et enseignants-chercheurs, de l'UPVD un **premier niveau de formation commun**, pour développer une culture partagée autour des enjeux du développement durable, de la transition écologique, et de la responsabilité sociétale et environnementale (DD&RSE).

Le **parcours de niveau 1** reposera sur deux volets complémentaires :

a) Un module de formation à distance : Le *Brevet de premiers secours de la planète* (BPSP) constituera la porte d'entrée du parcours. Ce format court, interactif et accessible à tous (2 à 3 heures) permettra d'acquérir les notions essentielles liées à la crise climatique, aux limites planétaires, à la transition énergétique et aux leviers d'action individuels et collectifs. Il servira de socle commun de connaissances pour l'ensemble du personnel de l'université.

b) Des ateliers participatifs et expérientiels : Des *fresques collaboratives* (Fresque du Climat, Atelier 2 Tonnes, Fresque du Numérique, Fresque de la Biodiversité, etc.). Chaque atelier comportera deux temps :

- **un premier temps de participation active**, pour comprendre de manière ludique et collective les grands enjeux du DD&RSE ;
- **un second temps de formation à l'animation**, afin de constituer progressivement un **réseau interne d'animateurs DD&RSE** capables de diffuser ces pratiques au sein des composantes et services.

Enfin, **des places de la journée TEDS** seront **réservées aux personnels**. Cette ouverture permettra de renforcer les échanges **intergénérationnels et interdisciplinaires**, de croiser les regards entre étudiants et personnels, et d'expérimenter des formats d'apprentissage collectifs autour des enjeux de la transition.

Ainsi, ce **parcours de formation de niveau 1** contribuera à **ancrer durablement les valeurs du DD&RSE dans la culture de l'établissement**, en favorisant la montée en compétence, l'engagement et la cohérence des pratiques professionnelles au sein de l'UPVD.

Action 2.4.2. Accompagner les EC et E à construire un parcours de formation renforcé en fonction de leurs besoins pédagogiques – Parcours niveau 2

Au-delà de la sensibilisation, cette action propose un **accompagnement individualisé** pour construire un **parcours de formation DD&RSE approfondi**, adapté aux pratiques, disciplines et projets pédagogiques spécifiques des enseignants.

Ce parcours pourra comprendre des **ateliers méthodologiques** pour intégrer les enjeux DD&RSE dans les maquettes de cours ou les TD ; des **formations thématiques** sur les transitions socio-écologiques selon les champs disciplinaires ; des échanges de pratiques entre pairs ; la **co-construction de ressources pédagogiques** adaptées.

L'objectif est de permettre à chaque enseignant de devenir **acteur de la transformation pédagogique** en lien avec la DD&RSE.

Objectif 2.5. Proposer un parcours de formation DD&RSE aux BIATSS

La transition écologique et sociale constitue un défi collectif qui mobilise l'ensemble des acteurs de l'université. Si les personnels enseignants et enseignants-chercheurs jouent un rôle fondamental dans la formation des étudiants, les personnels BIATSS sont tout aussi essentiels pour faire évoluer les pratiques quotidiennes de l'établissement, dans tous les secteurs : gestion, logistique, accueil, informatique, vie étudiante, patrimoine, achats, etc.

Afin d'ancrer durablement les principes du développement durable et de la responsabilité sociétale (DD&RSE) dans les fonctionnements de l'UPVD, **il est indispensable que tous les personnels partagent une culture commune des enjeux**. Cela implique de rendre les connaissances accessibles, de proposer des parcours de formation adaptés à chaque métier, et de valoriser les compétences mobilisées ou à développer dans ce champ.

Par ailleurs, la transition écologique et sociale impose une **transformation des pratiques professionnelles dans l'ensemble des métiers de l'université**. Les personnels BIATSS, qui assurent le bon fonctionnement quotidien de l'établissement, jouent un rôle clé dans cette mutation. Pour permettre à chacun d'intégrer les enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale (DD&RSE) dans son activité, l'UPVD engage une stratégie de **montée en compétences adaptée aux réalités de terrain**.

L'UPVD s'engage ainsi à structurer une offre de formation progressive, articulée autour d'un socle commun de sensibilisation, d'une identification des compétences DD&RSE par métier, et d'un accompagnement individualisé des agents dont les missions intègrent déjà, ou intégreront demain, ces enjeux.

Action 2.5.1 Intégrer dans l'offre de formation du personnel un parcours de formation aux enjeux DD&RSE – Parcours niveau 1

Idem Action 2.4.1

Action 2.5.2. Identifier les compétences DD&RSE par type de métiers (cartographie, GPEEC)

Une **cartographie des compétences DD&RSE** est élaborée par la Direction des ressources humaines, en lien avec la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC). Elle permet :

- D'identifier les métiers intégrant ou pouvant intégrer des dimensions DD&RSE (achats responsables, gestion des bâtiments, vie étudiante, etc.) ;
- D'anticiper les besoins de formation et d'accompagnement ;
- De proposer une meilleure reconnaissance des compétences acquises ou à développer.

Cette cartographie est un outil stratégique pour orienter les parcours de formation et soutenir la transformation des métiers.

Action 2.5.3. Mettre en place un parcours de formation individualisé aux agents dont le métier intègre les compétences DD&RSE

Cette action vise à accompagner de manière personnalisée les agents dont les missions comportent une dimension forte de développement durable et de responsabilité sociétale et

environnementale (DD&RSE), ou qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques professionnelles dans ce sens.

Elle s'inscrit dans la continuité de la cartographie des compétences DD&RSE (Action 2.5.2) et du déploiement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC). Elle permettra de **proposer des parcours de formation individualisés** favorisant la montée en compétence, l'adaptation des pratiques et la reconnaissance de l'expertise des agents dans les domaines de la transition écologique, énergétique et sociétale.

Axe 3

Recherche et Innovation



La recherche constitue un levier essentiel pour répondre aux défis environnementaux et sociaux. Cet axe vise à inscrire pleinement les activités scientifiques de l'université dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociétale.

L'université a ainsi pour ambition d'intégrer les principes du développement durable dans la gouvernance et le pilotage de la recherche, d'accompagner la transition des pratiques de recherche vers des modèles plus sobres en ressources, d'encourager l'innovation responsable et l'interdisciplinarité, et de renforcer le dialogue entre la science et la société. En structurant ses priorités autour des enjeux DD&RSE, l'université renforce sa contribution à la connaissance au service du bien commun et consolide sa légitimité scientifique dans les débats publics et les politiques publiques.

4 objectifs

Objectif 3.1. Intégrer les enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale (DD&RSE) dans la gouvernance et le pilotage de la recherche

Objectif 3.2. Sensibiliser le personnel de la recherche aux enjeux de transition socio-écologique

Objectif 3.3. Accompagner les unités de recherche et les plateformes à mettre en place un suivi de l'empreinte carbone de leurs activités de recherche et à formaliser un plan d'action de réduction des émissions carbone

Objectif 3.4. Mobiliser la recherche interdisciplinaire et participative pour répondre aux enjeux socio-écologiques

Objectif 3.1. Intégrer les enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale (DD&RSE) dans la gouvernance et le pilotage de la recherche

L'intégration des enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale dans la gouvernance de la recherche constitue une étape essentielle pour ancrer durablement la transition écologique et sociale au cœur des pratiques scientifiques. Cet objectif vise à faire des principes du DD&RSE — sobriété, éthique, inclusion, équité, ouverture et ancrage territorial — des repères structurants dans la définition, la planification et le suivi des politiques de recherche de l'université.

L'université entend ainsi inscrire les questions de durabilité dans les espaces décisionnels et stratégiques de la recherche, afin de renforcer la cohérence entre les orientations scientifiques et les engagements institutionnels en matière de transition. Cette démarche vise également à favoriser une culture commune de la responsabilité environnementale et sociétale au sein des équipes de recherche, en accompagnant la mise en réseau des acteurs et en dotant les unités de cadres de référence partagés.

Action 3.1.1. Intégrer les enjeux DD&RSE dans les ordres du jour du Bureau scientifique

Cette action consiste à inscrire régulièrement les thématiques liées au développement durable et à la responsabilité sociétale à l'ordre du jour du Bureau scientifique et des instances de pilotage de la recherche.

Elle permettra d'assurer une prise en compte systématique des impacts environnementaux et sociaux dans les décisions relatives aux orientations scientifiques, aux investissements et à la politique d'innovation.

Cette intégration favorisera également la diffusion d'une culture partagée de la durabilité et le suivi des engagements pris par l'université dans le cadre de son SD DD&RSE.

Action 3.1.2. Structurer et animer le réseau des référents DD des unités de recherche

Afin de renforcer la dynamique collective, l'université met en place un réseau de référents Développement Durable au sein des unités de recherche.

Ce réseau aura pour mission de relayer les orientations institutionnelles, d'échanger sur les pratiques responsables (énergie, déplacements, achats, gestion des déchets, éco-laboratoires, etc.) de partager les bonnes pratiques, contribuer à la co-construction des outils et indicateurs de suivi.

L'animation de ce réseau permettra de mutualiser les initiatives, d'identifier les leviers d'action propres à chaque laboratoire et d'assurer une remontée d'informations facilitant le pilotage global.

Action 3.1.3. Intégrer des critères relatifs aux enjeux DD&RSE (ODD) dans l'évaluation des projets de recherche et les discussions de moyens

Cette action vise à intégrer progressivement des critères DD&RSE dans les processus d'évaluation et d'allocation de moyens, notamment lors des appels à projets internes (BQR) et des dialogues de gestion avec les unités de recherche.

Ces critères pourront concerner, par exemple, la prise en compte des ODD dans les thématiques de recherche, la démarche de réduction de l'empreinte carbone, l'équité et la diversité au sein des équipes, ou encore l'ouverture et la diffusion des résultats.

L'objectif est de valoriser et d'encourager les démarches de recherche responsables, tout en inscrivant la transition écologique et sociétale comme un critère d'excellence scientifique.

Objectif 3.2. Sensibiliser le personnel de la recherche aux enjeux de transition socio-écologique

L'Université de Perpignan Via Domitia dispose d'un fort positionnement scientifique sur les thématiques liées aux transitions écologique, énergétique et sociétale. La majorité des directeurs et directrices de laboratoires se montrent attentifs aux impacts environnementaux et sociaux de leurs pratiques, et plusieurs initiatives ont déjà été engagées dans les unités : bilan GES, actions éco-responsables, etc.

Toutefois, ces démarches demeurent encore hétérogènes et manquent d'un cadre politique unifié. L'UPVD souhaite donc structurer et renforcer cette dynamique en définissant une **ligne directrice commune** et en **consolidant une culture partagée de la durabilité dans la recherche**. L'objectif est de sensibiliser et de former l'ensemble des acteurs de la recherche – enseignants-chercheurs, ingénieurs, doctorants, personnels techniques et administratifs – aux enjeux du développement durable et de la responsabilité sociétale, afin de favoriser la cohérence des actions, la montée en compétence collective et l'émergence de pratiques plus responsables.

Action 3.2.1. Sensibiliser les directeurs de laboratoire aux enjeux DD&RSE et à l'impératif de la décarbonation des pratiques de la recherche

Les directeurs et directrices de laboratoires jouent un rôle stratégique dans l'orientation scientifique, l'organisation et les pratiques de recherche au sein de leur unité. À ce titre, leur sensibilisation aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et aux enjeux de transition socio-écologique est essentielle pour impulser une dynamique collective. Cette action vise à les former à une compréhension systémique du développement durable, en lien avec la recherche et la responsabilité environnementale et sociétale des établissements. Elle repose sur l'organisation de sessions courtes, participatives et adaptées au contexte de la recherche, comme la formation aux ODD appliqués à la recherche ou l'atelier « Ma Terre en 180 minutes ». L'objectif est de leur permettre d'intégrer ces enjeux dans la stratégie de leur laboratoire, dans les appels à projets, dans le déploiement de bilan carbone et de plan de transition bas carbone et de les relayer au sein de leurs équipes. Elle contribue également à harmoniser la culture DD&RSE des cadres de la recherche au niveau de l'établissement.

Action 3.2.2. Sensibiliser l'ensemble des personnels de la recherche

Cette action vise à diffuser une culture commune du développement durable et de la responsabilité sociétale au sein de l'ensemble des personnels de la recherche de l'Université de Perpignan — enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens, personnels administratifs et contractuels. Elle part du constat que la transition socio-écologique de la recherche ne peut se limiter à la sensibilisation des seuls responsables d'unités : elle doit s'ancrer dans l'ensemble des pratiques quotidiennes et reposer sur une appropriation partagée des enjeux environnementaux, sociaux et éthiques.

L'objectif est de permettre à chaque acteur de la recherche de comprendre les impacts et leviers d'action associés à ses missions — conception et conduite des projets, gestion des ressources et équipements, mobilité scientifique, organisation d'événements, achats, partenariats, etc. Cette démarche s'inscrit dans une logique de montée en compétence collective, de réduction de l'empreinte carbone de la recherche et d'amélioration de sa responsabilité sociétale.

Action 3.2.3. Renforcer la formation des doctorants aux enjeux DD&RSE

Les doctorants et doctorantes, en tant que chercheurs de demain, doivent être formés dès leur entrée dans la carrière aux enjeux globaux de transition écologique et sociale. La **formation doctorale de l'UPVD** agit déjà en ce sens. Elle **intègre les enjeux du développement durable** dans

les conditions d'attribution des aides à la recherche doctorale et aux manifestations scientifiques ; propose une **séance de sensibilisation** aux principes DD&RSE dans le cadre de la semaine d'intégration des doctorants (mobilité, gestion des données, pratiques de recherche responsables) ; encourage la **pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité**, en soutenant par exemple des projets dans le cadre du programme *EMERGENCE* de la Région Occitanie et organise un **séminaire interdisciplinaire d'initiation à la recherche** en début de thèse.

Cette action vise à consolider et systématiser cette dynamique. Elle prévoit notamment l'intégration d'ateliers participatifs tels que « Ma Terre en 180 minutes » dans les parcours de début de thèse, ainsi que la promotion de formations complémentaires en ligne ou en présentiel, portant sur l'interdisciplinarité, l'éthique de la recherche, ou l'écoresponsabilité des pratiques scientifiques.

Objectif 3.3. Accompagner les unités de recherche à mettre en place un suivi de l'empreinte carbone de leurs activités de recherche et à formaliser un plan d'action de réduction des émissions carbone

La recherche académique a un rôle clé à jouer dans la transition socio-écologique, non seulement à travers ses thématiques scientifiques, mais aussi dans ses pratiques. Or, les activités de recherche sont elles-mêmes fortement émettrices de gaz à effet de serre, en particulier via la mobilité académique, les consommables, les usages numériques, ou encore le fonctionnement des plateformes techniques.

À ce jour, très peu d'unités de recherche de l'UPVD ont engagé une évaluation de leur empreinte carbone ou formalisé une stratégie de réduction. Pourtant, des outils existent, comme ceux du collectif **Labos1point5**, qui permettent aux laboratoires d'identifier les principaux postes d'émissions, de sensibiliser les équipes, et d'initier des actions concrètes de sobriété.

L'objectif 3.2 vise donc à impulser une dynamique structurée au sein des unités de recherche, en les accompagnant dans la réalisation d'un bilan carbone de leurs activités, la mise en place de plans d'action adaptés, et leur intégration dans des réseaux nationaux d'échange et de bonnes pratiques.

Action 3.3.1. Encourager et accompagner les unités de recherche dans leur démarche d'évaluation de leur empreinte carbone et la formalisation de leur plan d'action bas carbone

L'UPVD s'engage à soutenir ses unités de recherche dans la mise en œuvre de démarches structurées de suivi et de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Cette action consiste à mettre à disposition des laboratoires des outils méthodologiques éprouvés (notamment ceux proposés par le collectif **Labos1point5**, à organiser des sessions de sensibilisation et de formation pour les équipes, et à proposer un accompagnement technique et logistique adapté. L'objectif est de permettre à chaque unité de réaliser un premier **bilan carbone**, d'identifier ses principaux postes d'émissions (mobilité, consommation énergétique, numérique, consommables, plateformes techniques), puis de formaliser un **plan d'action bas carbone** réaliste et ambitieux. Cette dynamique vise à instaurer une culture partagée de la sobriété et de la responsabilité environnementale au sein des activités de recherche.

Action 3.3.2. Contribuer au réseau des laboratoires en transition au sein du GDR labos1point5

L'UPVD souhaite renforcer l'ouverture et l'intégration de ses unités de recherche dans des réseaux nationaux de coopération sur la transition socio-écologique. À travers cette action, l'établissement encouragera et facilitera l'adhésion des laboratoires au **GDR Labos1point5**, réseau de référence qui fédère les initiatives académiques autour de l'évaluation et de la réduction de l'empreinte carbone de la recherche. Cette participation permettra aux

laboratoires de l'UPVD de bénéficier d'un appui scientifique et méthodologique, de partager leurs retours d'expérience, de mutualiser des outils, et de s'inspirer des bonnes pratiques développées dans d'autres établissements. Elle contribuera également à la visibilité de l'université et à son inscription dans une dynamique collective nationale de recherche responsable et durable.

Objectif 3.4. Mobiliser la recherche interdisciplinaire et participative pour répondre aux enjeux socio-écologiques

L'UPVD s'engage à développer une recherche **ouverte, interdisciplinaire et participative**, en interaction constante avec la société et les acteurs du territoire, afin d'apporter des réponses concrètes aux défis socio-écologiques.

Cet engagement se traduit par une large palette d'actions : organisation de conférences, projections-débats et événements grand public tels que la Fête de la science ; animation du Repaire des sciences, de living labs, du Pôle d'innovation intégré à Mayotte, et du projet de Boutique des Sciences, visant à rendre accessibles aux acteurs de la société civile et aux collectivités les outils, compétences et méthodologies développés par les laboratoires. Ce projet permet également de fédérer les initiatives de **sciences participatives**, en impliquant directement les citoyens dans la co-production de savoirs et dans le suivi de projets liés à la transition écologique et sociale.

Les **passerelles entre recherche et innovation entrepreneuriale** sont renforcées grâce à une formation doctorale à l'entrepreneuriat, à l'incubateur **UPVD In Cube**, et à des coopérations directes avec les entreprises du territoire. Les partenariats médiatiques avec The Conversation, La Semaine du Roussillon ou L'Indépendant favorisent la diffusion de la culture scientifique via articles, podcasts et contenus vulgarisés, renforçant la visibilité et l'impact sociétal des recherches.

L'UPVD affirme également son **leadership en matière de science ouverte** : signature de la Déclaration de San Francisco et de l'Appel de Jussieu, mise en place d'une gouvernance dédiée (vice-présidence, référent et réseau de correspondants), adoption d'une charte et d'une stratégie structurante avec feuille de route. La valorisation des résultats scientifiques, des données ouvertes et des projets participatifs constitue un levier central de cette stratégie.

Ancrée dans son territoire, l'université développe des **collaborations étroites avec les collectivités** (journées thématiques, thèses CIFRE, expertise auprès de la Chambre régionale des comptes, partenariats pour la gestion durable des ressources). Ces démarches illustrent la volonté de l'UPVD de **co-produire les savoirs avec la société**, d'intégrer pleinement la recherche dans les dynamiques de transition écologique et sociale, et de créer un **réseau durable de diffusion et de participation scientifique**, consolidé notamment par la Boutique des Sciences et les initiatives de sciences participatives.

Action 3.4.1. Valoriser les résultats de la stratégie science ouverte et science pour la société de l'UPVD au regard des enjeux DD&RSE

Dans le prolongement de sa Stratégie pour la science ouverte et des engagements pris dans l'Appel de Jussieu, l'UPVD mettra en lumière les contributions de ses laboratoires et projets aux transitions écologiques et sociales. Cette valorisation consistera à identifier, documenter et diffuser les travaux dont les résultats sont rendus accessibles en libre accès ou sous forme de données ouvertes, et qui apportent des réponses concrètes aux défis du développement durable et de la responsabilité sociétale. Les retombées positives — qu'il s'agisse d'innovations, de partenariats territoriaux ou de co-production de savoirs avec la société civile — seront mises

en avant à travers des publications, événements, supports numériques et collaborations avec les médias partenaires de l'université.

Action 3.4.2. Identifier et valoriser les projets interdisciplinaires portant des enjeux DD&RSE

L'UPVD souhaite renforcer la visibilité, la reconnaissance et l'impact de la recherche interdisciplinaire mobilisée au service du développement durable et de la responsabilité sociétale. Cette action vise à identifier, accompagner et valoriser les projets de recherche qui contribuent directement aux transitions écologiques et sociales, en s'appuyant notamment sur la dynamique de la Fédération de la Recherche pour l'Environnement et l'Écologie (FREE).

La FREE constitue un levier stratégique pour structurer ces démarches interdisciplinaires, mutualiser les compétences et encourager les coopérations entre laboratoires autour de thématiques des transitions.

L'action prévoit également la valorisation de ces projets auprès des acteurs institutionnels, économiques et associatifs du territoire, à travers la production de fiches synthétiques, la diffusion numérique, l'organisation de journées de valorisation et la participation à des événements de culture scientifique. L'objectif est de renforcer la visibilité de l'expertise de l'UPVD et de favoriser la mutualisation des pratiques innovantes entre disciplines.

Axe 4

Environnement



L'Axe 4 vise à réduire l'empreinte écologique des activités de l'Université de Perpignan Via Domitia à travers une approche intégrée et systémique. Il s'agit de traduire les engagements climatiques de l'établissement en actions concrètes de **décarbonation**, de **sobriété**, de **préservation du vivant** et de **promotion d'une alimentation durable**.

Depuis plusieurs années, l'UPVD s'est engagée de manière volontariste dans la transition écologique, intégrant progressivement des pratiques durables dans ses projets et son fonctionnement quotidien. Cet engagement s'est traduit par la **rénovation énergétique de ses bâtiments**, l'**installation de panneaux photovoltaïques** sur plusieurs bâtiments, la **mise en œuvre du plan de sobriété énergétique**, ainsi que par une gestion plus raisonnée des ressources et des déchets. Ces premières réalisations constituent le socle d'une transformation plus ambitieuse et structurée, plaçant l'écoresponsabilité au cœur de la stratégie de développement de l'université.

L'ambition de cet axe est d'**opérationnaliser une démarche d'écoresponsabilité globale**, mobilisant l'ensemble de la communauté universitaire autour d'objectifs partagés et mesurables.

4 objectifs

Objectif 4.1. Poursuivre l'effort de décarbonation des activités de l'université

Objectif 4.2. Renforcer la sobriété dans tous les domaines

Objectif 4.3. Protéger la biodiversité et sensibiliser la communauté aux enjeux du vivant

Objectif 4.4. Favoriser une alimentation responsable et accessible au plus grand nombre

Objectif 4.1. Poursuivre l'effort de décarbonation des activités de l'université

Réduire significativement l'empreinte carbone de l'Université de Perpignan Via Domitia est un enjeu central de sa stratégie de développement durable et de responsabilité sociétale. Pour agir de manière ciblée et efficace, l'UPVD a franchi en 2025 une étape décisive en réalisant son **bilan complet des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)**, en collaboration avec le bureau d'études One Point. Ce diagnostic, élaboré à partir d'une analyse fine des postes d'émissions et enrichi par des groupes de travail, a permis de dégager des priorités claires et de co-construire un **plan de transition bas carbone** pour les prochaines années.

Les résultats du BEGES, présentés en septembre 2025, ont confirmé que les leviers d'action majeurs de l'UPVD se situent dans la politique d'achats environnementalement responsable (cf. axe 1), la **performance énergétique du patrimoine bâti**, la **transition vers des énergies renouvelables** et la **mobilité durable** des étudiants, enseignants et personnels. L'université s'appuie déjà sur des avancées concrètes : mise en service d'une boucle d'eau tempérée réduisant la consommation de gaz, rénovation énergétique de plusieurs bâtiments du campus Moulin à Vent, projet de démolition de bâtiments à faible performance énergétique, et rationalisation des surfaces via le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière.

Parallèlement, l'UPVD a développé la production d'énergie renouvelable, avec plusieurs installations photovoltaïques déjà en place, et prépare le déploiement d'un **système géothermique** visant l'objectif ambitieux de 0 % de gaz sur le campus Moulin à Vent. L'université intègre également des critères environnementaux renforcés dans ses marchés de travaux et envisage la **solarisation** progressive de ses toitures.

Sur le volet mobilité, l'UPVD agit pour réduire la dépendance à la voiture individuelle, avec le soutien des autorités organisatrices de la mobilité, notamment Perpignan Métropole Méditerranée, malgré un contexte géographique défavorable : installation d'arceaux à vélos et de bornes de recharge pour véhicules électriques, mise en place d'une navette gratuite inter-campus (NCMI), déploiement d'une plateforme de covoiturage, mise en place du forfait mobilité durable pour le personnel, développement du télétravail et acquisition d'une flotte de véhicules moins émetteurs (électriques, hybrides, bioéthanol).

L'Objectif 4.1 traduit la volonté de **pérenniser et amplifier** ces dynamiques, en inscrivant la décarbonation au cœur de la gestion patrimoniale, énergétique et organisationnelle de l'université.

Action 4.1.1. Effectuer le suivi des émissions GES et internaliser les prochains bilans carbone de l'UPVD

Pour inscrire durablement la transition bas carbone dans la stratégie de l'UPVD, il est indispensable de disposer d'un **suivi régulier et fiable des émissions de gaz à effet de serre (GES)**. À la suite du bilan carbone 2025, l'université mettra en place un dispositif de mesure et d'actualisation bi-annuelle de ses données, afin de suivre l'évolution des émissions poste par poste : consommation énergétique des bâtiments, déplacements domicile-travail et professionnels, achats, gestion des déchets, équipements informatiques, etc.

L'objectif est de **renforcer l'autonomie** de l'établissement dans la réalisation de ses prochains bilans, en formant les personnels des services concernés (cellule DD&RSE, direction du patrimoine, direction des services techniques, finances, achats, informatique) aux méthodes normalisées de calcul. Cette montée en compétences permettra de produire des rapports plus fréquents, réactifs et adaptés aux besoins spécifiques de l'UPVD.

Le suivi de l'empreinte carbone favorisera également la communication interne et externe sur les progrès accomplis, renforçant ainsi la mobilisation de la communauté universitaire. Ce dispositif contribuera à **adapter le plan de décarbonation**, en identifiant rapidement les leviers

d'action prioritaires et en mesurant l'efficacité des mesures prises, pour maintenir l'UPVD sur une trajectoire compatible avec les objectifs climatiques nationaux et européens.

Action 4.1.2. Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment

L'UPVD entend renforcer sa politique d'efficacité énergétique en poursuivant un programme ambitieux de rénovation et d'optimisation de ses bâtiments. L'objectif est double : réduire significativement la consommation d'énergie et améliorer le confort des usagers, tout en s'inscrivant dans une trajectoire de décarbonation conforme, voire supérieure, aux exigences réglementaires.

Depuis plus de 15 ans, l'UPVD suit une stratégie de **rénovation thermique de ses bâtiments**, notamment via les financements des Contrats Pluriannuels Etat-Région (CPER). La rénovation thermique est une action prioritaire, avec un ciblage des bâtiments à faible performance énergétique identifiés dans le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière.

Par ailleurs, l'établissement s'emploie à généraliser l'éclairage LED sur l'ensemble de ses campus, ce qui permet une réduction importante des consommations électriques.

Des systèmes innovants pourront être mis à l'étude tels que le freecooling (exploitant l'air extérieur pour rafraîchir naturellement les locaux et limiter le recours à la climatisation mécanique), la pose de filtres solaires afin de réduire les apports thermiques indésirables, la peinture blanche réfléchissante sur les toitures pour limiter l'absorption de chaleur en période estivale.

Action 4.1.3. Poursuivre les efforts dans l'utilisation des énergies non fossiles et la production d'énergie renouvelables

L'UPVD souhaite accélérer sa transition énergétique en réduisant le recours aux énergies fossiles au profit de solutions de production et de consommation d'énergie renouvelable. Le principal objectif à court terme est d'atteindre **0 % de gaz sur le campus Moulin à Vent**, grâce à la mise en place d'un **système géothermique** capable d'assurer à la fois le chauffage en hiver et le rafraîchissement en été. Cette solution durable permettra non seulement de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de réduire la dépendance de l'université aux fluctuations du marché énergétique.

En parallèle, l'UPVD s'engage à **généraliser l'intégration de panneaux photovoltaïques** dans tous ses projets de rénovation et de construction. Actuellement, trois opérations en cours incluent déjà une telle installation.

Enfin, l'établissement porte un projet structurant de rénovation des parkings étudiants combinée à l'installation d'**ombrières photovoltaïques**, permettant à la fois la production d'énergie solaire, l'amélioration du confort d'usage et la valorisation des espaces extérieurs.

À travers ces initiatives, l'UPVD ambitionne de devenir un **modèle de campus à "énergie positive"**, exemplaire en matière d'innovation énergétique, de maîtrise de son empreinte carbone et d'engagement pour la transition écologique. Cette dynamique illustre la volonté de l'université d'inscrire la durabilité au cœur de ses infrastructures, de ses investissements et de son identité institutionnelle.

Action 4.1.4. Encourager une mobilité plus durable

L'Université de Perpignan Via Domitia souhaite engager une transformation profonde de ses pratiques de déplacement afin de réduire l'empreinte carbone liée à la mobilité, qui constitue le premier poste d'émission de gaz à effet de serre de l'établissement. Dans un contexte territorial caractérisé par une forte dépendance à la voiture individuelle et des réseaux de transports collectifs existants mais à maillage limité hors centre-ville, cette action vise à encourager des modes de déplacement plus durables, adaptés aux réalités d'une université implantée dans des villes moyennes.

Cette action vise principalement à élaborer le **Plan de mobilité durable de l'UPVD**. Il s'agira de favoriser le développement des **mobilités douces** (forfait mobilité durable, ateliers de réparation vélo, etc.) ; à promouvoir le **covoiturage** (plateforme BlablaCar Daily déployée sur tous les campus, installation de places de stationnement réservées aux covoiturés) et l'**autopartage** (flotte de véhicule bas carbone UPVD) ; à encourager l'**usage des transports collectifs bas carbone** (transports collectifs urbains et transport ferroviaire) ; à **réduire les déplacements motorisés par des mesures organisationnelles** (télétravail, visio-conférence) ; à développer des **infrastructures et équipements en faveur de la mobilité durable** (bornes de recharge électrique ; installation de parkings vélos sécurisés et abrités sur les campus ; création de « zones apaisées » favorisant la marche et le vélo dans l'enceinte du Campus principal). Enfin, une **communication ciblée, des campagnes thématiques, la valorisation des bonnes pratiques** et l'organisation de challenges permettront d'impliquer l'ensemble de la communauté universitaire dans cette transition vers une mobilité plus durable.

Action 4.1.5. Poursuivre le verdissement du parc de véhicules

Dans le cadre de sa stratégie de décarbonation et de sobriété énergétique, l'Université de Perpignan Via Domitia s'engage à **poursuivre la transition écologique de son parc automobile**, en privilégiant les mobilités bas carbone et une gestion optimisée des déplacements professionnels. Cette action s'inscrit dans la continuité des démarches déjà entreprises pour réduire l'empreinte environnementale de la flotte universitaire, tout en maintenant un niveau de service adapté aux besoins logistiques et opérationnels des campus.

L'UPVD a d'ores et déjà amorcé le **verdissement progressif de son parc**, avec l'acquisition de véhicules électriques et hybrides, ainsi que l'installation de **bornes de recharge** sur ses sites principaux. Cette politique répond à la double exigence de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** et de **rationalisation des coûts de fonctionnement**.

L'objectif est désormais d'accélérer cette dynamique, en intégrant la durabilité comme critère systématique de gestion et de renouvellement du parc. Au-delà du choix technologique, cette action s'inscrit dans une approche plus globale de la mobilité durable, visant à rationaliser l'usage des véhicules, encourager les pratiques sobres et optimiser la planification des déplacements professionnels.

Objectif 4.2. Renforcer la sobriété

L'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) s'engage résolument dans une démarche de sobriété énergétique et environnementale, répondant à l'urgence climatique et aux défis du XXI^e siècle. Cette politique s'articule autour de plusieurs axes stratégiques visant à réduire significativement l'empreinte environnementale de l'établissement.

L'UPVD a démontré son **expertise** en recevant un prix en 2022 dans le cadre du **Challenge Cube**, concours national de réduction énergétique des bâtiments tertiaires. La bibliothèque LSH a obtenu une économie remarquable de -34,78%, soit 96 500 kWh économisés et 11 000 euros d'économies. Cette performance a hissé l'UPVD à la première place dans les catégories "bâtiments d'enseignement" et "bâtiments d'Occitanie", lui valant la médaille de platine. Cette réussite combine innovations technologiques et évolution comportementale : déploiement des éco-gestes, campagne de relamping, etc.

L'université souhaite développer un système de **monitoring avancé** de ses consommations afin d'effectuer une **gestion intelligente des ressources**. Certains bâtiments bénéficient d'un suivi mensuel de consommation d'eau par grands postes. Un suivi similaire des consommations électriques est en projet, s'inscrivant dans une logique de pilotage par la donnée. L'objectif est de poursuivre cette politique en s'appuyant sur l'évolution des comportements de toute la communauté universitaire.

Le numérique, outil indispensable, génère des impacts environnementaux significatifs. 78% de son empreinte provient de l'extraction de matières premières et la fabrication d'équipements, 21% de l'utilisation. Le visionnement vidéo représente 60% trafic de données à l'échelle mondiale. L'intelligence artificielle générative consomme 30 fois plus d'énergie qu'un moteur de recherche classique. Une **politique de sobriété numérique**, déjà existante, mérite d'être davantage déployée à l'échelle de l'établissement.

La **réduction et le tri des déchets** constituent des enjeux importants, avec des enjeux multiples : propreté du campus, augmentation du recyclage, préservation de la biodiversité et réduction des pollutions. Le campus principal, traversé par un cours d'eau se déversant dans la mer, amplifie ces préoccupations environnementales. L'UPVD a déployé des actions concrètes : mini-déchetterie sur le campus Moulin à Vent, mise à disposition de bannettes pour le tri du papier dans les bureaux. En mai 2025, de nouvelles poubelles de tri multi-flux ont été installées. L'université souhaite faire de la pinède du campus central, un **espace zéro déchet** et renforcer **l'optimisation de la gestion des déchets** sur l'ensemble de ses sites en gestion directe.

Au-delà de l'énergie et du numérique, la sobriété concerne également d'autres postes de consommation tels que l'eau, le papier ou encore certains matériaux, avec pour objectif global de réduire les impacts à chaque étape de la vie universitaire.

Action 4.2.1. Réaliser un baromètre de la sobriété

Repenser ses besoins, ajuster ses usages, réfléchir à ses actes d'achat : autant de gestes qui traduisent l'engagement de l'Université de Perpignan Via Domitia vers une organisation plus sobre, résiliente et responsable. La sobriété constitue un pilier essentiel de la stratégie de décarbonation et d'adaptation de l'université, à la fois pour réduire son empreinte environnementale et pour inscrire les changements de comportements dans la durée.

Le **baromètre de la sobriété** vise à doter l'UPVD d'un **outil de pilotage, de suivi et de mobilisation collective** permettant de mesurer, sur une base régulière, la progression de la communauté universitaire dans l'adoption de pratiques plus sobres en énergie, en ressources et en usages numériques. Il traduit la sobriété en indicateurs concrets, mesurables et comparables dans le temps, offrant ainsi une vision claire des efforts accomplis et des leviers d'amélioration.

Ce dispositif repose sur une **démarche participative et transversale**. Inspiré des travaux de l'ADEME sur les *baromètres des sobriétés et modes de vie*, il s'appuie sur un **questionnaire adressé à l'ensemble des personnels** de l'université, permettant d'évaluer les comportements, les perceptions et les freins à la sobriété dans différents domaines : Énergie et usage des bâtiments, Sobriété numérique, Mobilité et déplacements professionnels, Consommation et gestion des ressources, Culture et engagement collectif.

Action 4.2.2. Améliorer la sobriété énergétique

L'UPVD a adopté un **plan de sobriété énergétique ambitieux (2022-2027)** pour répondre à l'urgence climatique, à la crise énergétique et à l'augmentation des coûts. L'objectif à court terme était de **réduire de 10 % la consommation d'énergie**.

Le **Schéma Directeur DD&RSE** constitue une opportunité stratégique pour **rappeler à l'ensemble de la communauté universitaire les règles et bonnes pratiques de sobriété déjà établies**, tout en réaffirmant la nécessité de les appliquer au quotidien. Il permet également de **renforcer la mobilisation sur le long terme**, en inscrivant cette dynamique dans une **vision partagée, durable et collective**.

Dans ce cadre, l'UPVD s'engage à **formaliser une charte de la sobriété énergétique**. Cette charte aura pour vocation de **structurer et de rendre visibles les engagements de chacun**, en précisant les comportements et pratiques attendus dans tous les espaces et activités de l'université. Elle constituera un **outil de sensibilisation, de suivi et de pilotage**, afin que la sobriété énergétique ne soit pas seulement un objectif ponctuel, mais **un engagement permanent**, nécessitant un **pilotage renforcé, un suivi régulier et l'implication continue de tous les acteurs**.

Action 4.2.3. Renforcer le management énergétique

Un **système de management énergétique (SMÉ)**, conforme à la norme ISO 50001, vise à structurer et à optimiser la gestion des consommations d'énergie à l'échelle de l'établissement. Pour l'UPVD, il s'agit de passer d'actions ponctuelles à une démarche intégrée, continue et pilotée, contribuant directement à l'atteinte des objectifs du Schéma Directeur DD&RSE. Les bénéfices attendus sont : une **réduction durable des consommations** (identification des gisements d'économies et suivi en temps réel grâce au monitoring des bâtiments et équipements) ; une meilleure maîtrise des coûts (anticipation des hausses tarifaires et optimisation budgétaire) ; une **valorisation institutionnelle**. Le SMÉ s'appuie sur un cycle d'amélioration continue et sur des **indicateurs de performance énergétique**.

Ce pilotage permet d'objectiver les progrès réalisés, de cibler les actions correctives, de rendre compte régulièrement à la communauté universitaire et aux instances.

Au-delà de la technique, le SMÉ crée une **culture énergétique partagée**, en mobilisant tous les acteurs : personnels, étudiants, prestataires et partenaires. Il facilite la déclinaison opérationnelle des actions de sobriété, tout en donnant de la visibilité sur leur impact.

En intégrant un système de management énergétique, l'UPVD disposera d'un cadre robuste pour piloter, évaluer et améliorer sa performance énergétique.

Action 4.2.4. Rationaliser l'utilisation des espaces

En cohérence avec le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) en voie de finalisation, cette action vise **l'optimisation de l'occupation des locaux pour réduire les besoins énergétiques**. Elle comprend l'analyse des taux d'occupation, la réorganisation des activités pour concentrer les usages, la limitation de création de nouveaux mètres carrés, et l'adaptation des systèmes énergétiques aux réels besoins. Cette rationalisation permet de réduire significativement les coûts de chauffage, d'éclairage et de climatisation tout en maintenant la qualité du service, ainsi que la réduction des émissions de GES. Au-delà, cet effort de rationalisation peut permettre de libérer

des marges de manœuvre, notamment sur les salles d'enseignement banalisées, dont l'occupation est fortement contrainte, en particulier sur le site du Moulin-à-Vent. Un des leviers est alors l'approche organisationnelle : la standardisation du format des séances de cours et leur ajustement temporel.

Action 4.2.5. Ancrer une politique du numérique responsable

Le numérique, devenu essentiel au fonctionnement, à la pédagogie, à la recherche et à la gouvernance de l'UPVD, présente un impact environnemental, social et éthique non négligeable. Cet impact provient notamment de la fabrication et du renouvellement des équipements, de la consommation énergétique des infrastructures, du stockage massif des données et, désormais, du déploiement rapide de l'intelligence artificielle.

L'UPVD a déjà inscrit dans sa **feuille de route numérique 2023-2027** un engagement fort en faveur d'un numérique responsable et souverain (Axe 5), visant à prolonger la durée de vie des équipements, favoriser leur réemploi, mutualiser les ressources, recourir à des solutions souveraines.

Par ailleurs, plus récemment, l'établissement met en place des événements de sensibilisation qui visent à intégrer les principes d'un usage éthique et raisonné de l'IA (**Les Cafés de l'IA**). En outre, l'objectif est de publier **une charte de l'IA**, destinée à préciser le positionnement de l'Université Perpignan Via Domitia et à encadrer les conditions d'un usage responsable de l'IA.

Cette action vise à pérenniser la feuille de route et la renforcer. Au total, il s'agira d'élaborer **une politique du numérique responsable**.

Action 4.2.6. Déployer le plan de gestion des déchets

L'optimisation de la gestion des déchets constitue un levier important de la politique DD&RSE. Cette action vise à mettre en place, à l'échelle de l'ensemble des campus, une stratégie cohérente et intégrée permettant à la fois de réduire les volumes produits, d'améliorer leur valorisation et de mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire autour de pratiques plus responsables.

La première étape repose sur l'élaboration d'un **plan global de gestion des déchets**. Ce document stratégique définira de manière claire l'ensemble des flux existants – papiers, plastiques, biodéchets, déchets dangereux, équipements en fin de vie – afin d'en établir la cartographie précise.

Sur le plan opérationnel, plusieurs actions concrètes seront déployées. L'installation de composteurs collectifs, notamment sur le campus Moulin-à-Vent, offrira une solution de valorisation locale des biodéchets, réduisant ainsi la part des déchets organiques envoyés à l'incinération ou à l'enfouissement. Le tri sélectif sera renforcé, y compris pour les déchets dangereux, afin de garantir une gestion conforme aux exigences réglementaires. Le nouveau système de tri, déjà en cours d'implémentation, sera généralisé et optimisé. Le dispositif des poubelles multi-flux dont le protocole expérimental a été installé à proximité de la pinède du Moulin à Vent sera étendu.

Cette dynamique ne saurait être pleinement efficace sans un volet fort de sensibilisation et de mobilisation. L'université adoptera ainsi une charte du tri qui constituera une référence pour tous les usagers. Des campagnes de communication régulières seront déployées.

Action 4.2.7. Promouvoir des pratiques de consommation sobres et responsables au service de l'économie circulaire

La transition vers des modes de consommation plus sobres et responsables constitue un levier essentiel de la stratégie DD&RSE de l'UPVD. Elle vise à réduire l'empreinte environnementale de l'université tout en optimisant l'usage des ressources matérielles, énergétiques et financières.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire, cherchant à **prolonger la durée de vie des biens, favoriser leur réemploi et encourager la réutilisation avant tout nouvel achat.**

L'objectif est d'intégrer, à chaque étape du cycle de vie des biens et services, de l'acquisition à la fin d'usage, des **critères de durabilité, de réparabilité, et de sobriété.** L'une des priorités consiste à **prolonger la durée de vie des équipements et du mobilier,** limitant les remplacements prématurés et contribuant à la réduction des déchets. Dans cette optique, l'UPVD développera des **partenariats avec des ressourceries, des structures locales d'insertion et des associations,** afin de donner une seconde vie aux biens réformés ou inutilisés. Cette démarche de réemploi permet de valoriser les ressources existantes, d'éviter leur mise au rebut prématurée et de renforcer les circuits courts de valorisation matérielle et sociale.

Parallèlement, l'université encouragera **une culture de l'usage raisonné des ressources,** notamment des consommables de bureau (papier, cartouches d'encre, fournitures diverses). L'usage du papier fera l'objet d'une attention particulière avec la **poursuite de la dématérialisation** des processus administratifs, pédagogiques et de communication pour limiter les impressions.

La réussite de cette action repose sur **l'adhésion et l'implication de la communauté universitaire.** Des campagnes de sensibilisation et de formation aux éco-gestes seront renforcées afin d'ancrer durablement ces pratiques : réduction du gaspillage, réparation avant remplacement, partage de matériel, mutualisation des ressources et limitation des consommations d'eau et d'énergie.

À travers cette action, l'UPVD affirme sa volonté de **faire de la sobriété un principe structurant** de sa gestion quotidienne, démontrant qu'une consommation responsable contribue à la fois à la performance environnementale, à l'efficacité organisationnelle et à la cohésion collective autour d'un projet partagé de durabilité.

Objectif 4.3. Protéger la biodiversité et sensibiliser la communauté aux enjeux du vivant

La préservation de la biodiversité constitue aujourd'hui un enjeu majeur à l'échelle internationale, nationale et locale. Lors de la COP15, la France et l'Union européenne se sont engagées à atteindre des objectifs ambitieux : réduire de moitié les risques liés aux pesticides, restaurer 30 % des écosystèmes terrestres et marins dégradés d'ici 2030, protéger 30 % des aires terrestres et marines, réduire de 50 % l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, et mettre un terme à l'extinction des espèces due aux activités humaines d'ici 2050. Ces engagements sont déclinés au niveau national à travers la **Stratégie nationale pour la biodiversité 2030**, qui articule lutte contre l'artificialisation des sols, protection des écosystèmes et restauration des espèces.

L'UPVD s'inscrit pleinement dans cette dynamique, consciente de sa **double responsabilité** : en tant **qu'acteur public gestionnaire de patrimoines fonciers, bâtis et naturels,** et en tant qu'établissement de formation et de recherche ayant un rôle moteur dans la **diffusion de la culture écologique et scientifique** auprès de ses usagers et de ses partenaires territoriaux. Des mesures concrètes ont déjà été engagées : une ébauche d'état des lieux de la faune et de la flore du campus Moulin à Vent, la gestion en agriculture biologique du domaine agricole de l'IUT, la suppression de l'usage des produits phytosanitaires et pesticides, le recours exclusif à des engrais biologiques, le principe de replantation systématique avec des essences endémiques et fruitières, et la pratique de fauches tardives pour favoriser le développement de la flore et le maintien de la faune.

Ces actions témoignent d'un engagement réel, mais **elles demeurent encore trop dispersées, peu connues, peu valorisées et insuffisamment pilotées.** Le principal enjeu de cet objectif est donc de **structurer une politique globale et partagée de la biodiversité à l'échelle de l'établissement.** Il s'agit de passer d'une addition d'initiatives locales à une **stratégie cohérente,**

coordonnée et évaluée, en s'appuyant sur des dispositifs de suivi, des outils de pilotage, et une meilleure communication interne et externe.

L'université ambitionne ainsi de **rendre visible et fédérer** l'ensemble des actions existantes dans une politique biodiversité unifiée et pilotée ; **instaurer un suivi régulier des indicateurs écologiques** (inventaires, suivi des espèces, cartographie des espaces naturels) ; **aménager les campus de manière favorable au vivant**, en intégrant la biodiversité dans la conception, la rénovation et la gestion des espaces extérieurs ; **mobiliser la communauté universitaire** autour d'une culture partagée du respect du vivant, à travers des actions de sensibilisation, des ateliers participatifs, des chantiers nature et des formations interdisciplinaires.

À travers cet objectif, l'UPVD souhaite faire de la **protection du vivant un pilier transversal** de sa politique de développement durable, à la croisée de la gestion environnementale, de la recherche, de l'enseignement et de la citoyenneté universitaire.

Action 4.3.1. Créer une cellule Biodiversité

Cette action vise à mettre en place une **cellule interne dédiée à la biodiversité**, agissant comme un **groupe d'expertise scientifique et d'appui stratégique** auprès des services techniques et de la gouvernance de l'université. La cellule joue un **rôle de médiation entre la recherche et l'action opérationnelle**, garantissant que les connaissances scientifiques en écologie et gestion durable des espaces naturels soient traduites en pratiques concrètes sur les différents campus.

Action 4.3.2. Elaborer un inventaire de la biodiversité sur les campus de l'UPVD et assurer son suivi

Il s'agit de réaliser un inventaire de la biodiversité, en priorité sur le campus Moulin-à-Vent, en s'appuyant sur des expertises internes, en particulier les **équipes pédagogiques et leurs étudiants**. Cet inventaire sera mis à jour périodiquement afin de suivre l'évolution des populations et d'évaluer l'efficacité des mesures de protection et de restauration mises en place.

Action 4.3.3. Assurer une préservation écologique et durable des sols et des espaces verts, naturels et artificiels pour renforcer la biodiversité

Cette action vise à assurer un mode de gestion adapté et systématisé des sols et des espaces verts favorisant la biodiversité : utilisation exclusive d'engrais biologiques, suppression des produits phytosanitaires, entretien raisonné des zones boisées, replantation systématique avec des essences locales, et adaptation des cycles de tontes aux cycles biologiques, création d'habitats divers (nichoirs, hôtels à insectes, mares temporaires). Un certain nombre de mesures sont déjà en œuvre sur les campus, mais elles demeurent ponctuelles, peu connues, peu visibles et souvent non comprises. Il s'agira donc de mettre en place les outils nécessaires pour améliorer leur visibilité et leur lisibilité auprès de la communauté universitaire, tout en renforçant les actions en faveur de la protection de la biodiversité. Ce renforcement passera par l'adoption d'une **charte dédiée à la gestion écologique des espaces**, accompagnée d'un **cahier des charges opérationnel** pour guider et harmoniser les interventions sur l'ensemble des sites.

Action 4.3.4. Limiter l'artificialisation des sols et favoriser la désimperméabilisation

Cette action vise à porter la réduction de création de surfaces imperméabilisées dans les projets d'aménagement, et mener des opérations de désimperméabilisation des sols existants lorsque cela est possible, afin de restaurer les fonctions naturelles des milieux, améliorer l'infiltration de l'eau et renforcer la résilience écologique des sites.

Action 4.3.5. Sensibiliser la communauté aux enjeux du vivant

Enfin, afin de favoriser une culture commune de la biodiversité, il s'agira de déployer des campagnes de communication, des ateliers et des événements pédagogiques pour informer et

impliquer personnels et étudiants sur l'importance de la biodiversité. Les actions mettront en valeur la richesse écologique des campus, favoriseront les gestes de préservation au quotidien, et renforceront le lien entre connaissance scientifique et engagement citoyen.

Objectif 4.4. Favoriser une alimentation responsable

Dans un contexte où les enjeux de santé publique et de transition écologique convergent, l'alimentation constitue un levier d'action important pour construire un avenir plus durable. L'UPVD s'engage résolument dans cette voie en faisant de la promotion d'une alimentation saine, durable et responsable un objectif de son schéma directeur DD&RSE. Cette démarche concerne aussi bien la restauration collective proposée aux étudiants et personnels par le CROUS que l'alimentation proposée lors des événements organisés par l'établissement.

L'UPVD souhaite s'inscrire dans une logique de **co-responsabilité partagée avec le CROUS** de l'alimentation saine et responsable de ses étudiants et personnel. A ce titre, elle souhaite consolider sa collaboration avec le CLOUS de Perpignan, engagé dans la démarche « Mon Restau Responsable® ». Ce partenariat vise à promouvoir une restauration collective exemplaire fondée sur quatre piliers : bien-être des convives, assiette responsable, éco-gestes et engagement territorial. Les restaurants universitaires privilégient les produits locaux, biologiques ou labellisés, offrent chaque jour des plats végétariens équilibrés et déploient des actions fortes contre le gaspillage (pesée des restes, adaptation des portions, valorisation des biodéchets). En 2023, 25 % des produits servis répondaient déjà à des critères de durabilité.

L'université souhaite étendre ces principes à toutes ses manifestations en élaborant une charte garantissant une restauration responsable : utilisation de produits locaux et biologiques, limitation des distances de livraison, réduction et tri des déchets, recours à la vaisselle réutilisable et gestion raisonnée des surplus.

Enfin, l'UPVD entend renforcer la **culture d'une alimentation durable** à travers des campagnes de sensibilisation, des ateliers participatifs et des événements éducatifs, mobilisant les étudiants comme acteurs du changement.

À travers l'**Objectif 4.4**, l'UPVD affirme ainsi sa volonté de faire de l'alimentation un levier puissant de transition écologique, conjuguant santé, qualité, durabilité et sobriété, et positionne l'université en tant qu'acteur exemplaire d'innovation et de responsabilité collective.

Action 4.4.1. Renforcer le partenariat avec le CLOUS pour être co-responsable d'une alimentation saine et responsable pour les étudiants et le personnel

Cette première action vise à approfondir et structurer davantage la collaboration entre l'UPVD et le CROUS pour optimiser l'offre alimentaire proposée à la communauté universitaire. L'objectif est de développer une gouvernance partagée permettant à l'université d'être véritablement co-actrice des choix alimentaires de ses étudiants.

Le CLOUS de Perpignan est engagé pour l'ensemble de ses restaurants universitaires déployés sur les sites de l'UPVD dans la démarche « **Mon Restau Responsable®** ». Celle-ci est destinée à accompagner les restaurants collectifs vers une restauration plus saine et durable. Elle s'articule autour de **quatre piliers : le bien-être des convives, l'assiette responsable, les éco-gestes et l'engagement social et territorial**. Les restaurants universitaires privilégient **l'approvisionnement local** pour les fruits, légumes et pains, tout en garantissant des viandes labellisées Bleu-Blanc-Cœur. Une part notable des produits laitiers, du café, du chocolat en poudre, du bœuf, des falafels ainsi que des plats végétariens est issue de **l'agriculture biologique**, ce qui traduit un engagement concret et visible. En 2023, 25 % des produits servis répondaient aux critères de durabilité : 8,27 % étaient biologiques, 13 % répondaient à des critères de qualité/durabilité, et 4 % étaient issus de la pêche responsable labellisée MSC. Chaque jour, des **plats végétariens**

équilibrés, sans excès de sel, sans conservateurs ni additifs, sont proposés, garantissant une offre saine et respectueuse des valeurs nutritives. La **lutte contre le gaspillage** alimentaire constitue un autre axe fort de cette politique. Le CROUS met en œuvre des actions concrètes, comme la pesée des restes pour ajuster les quantités, la valorisation des biodéchets par méthanisation, l'adaptation précise des portions servies, ou encore la distribution raisonnée du pain selon le principe de la "juste assiette". Ces mesures pragmatiques réduisent efficacement les pertes tout en mobilisant la communauté universitaire autour de pratiques plus conscientes. L'engagement environnemental se traduit aussi dans les **équipements des structures de restauration** : installation de fontaines à eau pour supprimer les bouteilles plastiques, remplacement de la vaisselle jetable par des alternatives biosourcées ou réutilisables, et tarification incitative des contenants jetables, encourageant ainsi l'utilisation de vaisselle personnelle ou durable.

Action 4.4.2. Mettre en place une charte pour l'éco-évènementiel favorisant les principes de non gaspillage, minimisation des déchets et produits en circuits courts et bio

Cette seconde action consiste à formaliser et systématiser les **bonnes pratiques en matière d'organisation d'événements responsables au sein de l'université**. La **charte** définira des standards précis pour tous les événements internes et externes organisés par l'UPVD, en imposant le recours privilégié aux produits locaux et biologiques, la minimisation des déchets générés, la mise en place de solutions de tri sélectif et de réemploi, ainsi que la limitation des distances de transport. Cette démarche permettra d'étendre les principes de l'alimentation responsable à l'ensemble des activités événementielles de l'université, garantissant une cohérence globale dans l'application de la politique de développement durable.

Action 4.4.3. Sensibiliser la communauté universitaire, et plus particulièrement les étudiants, à l'alimentation durable

L'Université de Perpignan Via Domitia souhaite faire de la sensibilisation à une alimentation saine, locale et responsable un axe important de sa politique de développement durable et de qualité de vie étudiante. Dans la continuité du **Schéma directeur de la vie étudiante**, l'établissement souhaite promouvoir l'organisation d'une **journée dédiée à l'alimentation locale et durable**, afin de valoriser les ressources et savoir-faire du territoire. Cette manifestation s'appuie sur l'initiative mise en place depuis plusieurs années par le domaine agricole de l'IUT **certifié en Agriculture biologique**, engagé dans une démarche d'agroécologie et d'économie circulaire : l'organisation **d'un mini-salon de l'agriculture et de l'environnement**. L'événement rassemble producteurs locaux, entreprises agroalimentaires du Roussillon, associations et partenaires institutionnels, dans une logique de **promotion des circuits courts, de l'hygiène alimentaire et de la consommation responsable**. Ce mini-salon sera organisé en synergie avec la **journée TEDS** à partir de 2026, renforçant ainsi la cohérence des initiatives en matière de transition écologique et sociale.

Par ces actions, l'UPVD entend **éveiller la conscience alimentaire** de sa communauté et encourager des pratiques quotidiennes plus respectueuses de la santé, de l'environnement et du territoire.

Axe 5

Politique sociale



Le **pilier social** du développement durable constitue un axe stratégique majeur du Schéma directeur DD&RSE de l'Université de Perpignan Via Domitia. Il place **l'humain au cœur de la transition** et fait du bien-être, de la justice sociale et de la qualité de vie des leviers essentiels d'une université durable et inclusive.

Cet axe vise à **renforcer l'inclusion, l'égalité, la qualité de vie au travail et aux études**, en s'adressant à l'ensemble de la communauté universitaire, étudiants comme personnels. L'objectif est de faire de l'UPVD un **établissement attentif aux vulnérabilités, promoteur de la diversité et garant de l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle**.

Côté **étudiants**, cet engagement s'appuie sur les orientations du **Schéma directeur de la vie étudiante**, qui met l'accent sur la santé, la prévention, l'accès à des conditions d'étude équitables, la lutte contre la précarité, l'inclusion des publics spécifiques et la promotion du bien-être au quotidien.

Côté **personnels**, la démarche s'articule autour du **Plan de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)**, du **Plan d'égalité femmes-hommes** actuellement en déploiement, ainsi que de l'action coordonnée des chargés de mission et **référents Handicap, Laïcité, antisémitisme, anti-discrimination**.

3 objectifs

Objectif 5.1. Renforcer la prévention, la santé et la qualité de vie au travail et aux études

Objectif 5.2. Renforcer la politique d'inclusion, d'égalité et de diversité parmi les personnels et les étudiants à travers l'adoption et la mise en œuvre de plans sectoriels

Objectif 5.3. Renforcer la politique d'égalité des chances pour la communauté étudiante

Objectif 5.1. Renforcer la prévention, la santé et la qualité de vie au travail et aux études

Dans un contexte de transformations profondes du travail, d'intensification des rythmes d'étude et d'évolution des modes de vie, l'université a la responsabilité d'assurer des conditions d'apprentissage et de travail propices à l'épanouissement, à la prévention des risques et à la qualité des relations humaines. Cet objectif vise à développer une **approche intégrée de la santé et de la qualité de vie, fondée sur la prévention, la promotion du bien-être et la mise en place d'environnements favorables à l'équilibre entre les temps d'étude, de travail et de vie personnelle.**

La promotion d'une culture commune de la prévention et du bien-être constitue la première étape d'une politique durable de santé et de qualité de vie à l'université. Cela vise à diffuser, à tous les niveaux de la communauté universitaire, une meilleure connaissance des enjeux liés à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail et d'étude. Il s'agit de renforcer la prévention des risques professionnels et psychosociaux, de promouvoir les comportements favorables à la santé et d'encourager le dialogue autour du bien-être au travail et aux études.

Il est essentiel également de renforcer la santé physique et psychologique en rendant plus accessibles les dispositifs de prévention et d'accompagnement en matière de santé physique et psychologique. L'université doit être un lieu où chacun, étudiant comme personnel, peut bénéficier d'un accompagnement adapté à ses besoins et d'un soutien face aux difficultés rencontrées.

La qualité de vie au travail et aux études repose sur la recherche d'un équilibre entre performance, engagement et bien-être. Il s'agit d'agir simultanément sur les conditions d'exercice, l'organisation du travail et la reconnaissance de l'engagement. Le développement du télétravail, le droit à la déconnexion, l'adaptation des rythmes d'activité, la valorisation des parcours professionnels et la mise en œuvre de formations managériales orientées vers la bienveillance et la coopération constituent des priorités. L'enjeu est de favoriser un climat de confiance, de respect et de motivation, dans lequel chacun puisse s'épanouir et contribuer pleinement à la mission universitaire. La qualité de vie devient ainsi un levier de cohésion et d'attractivité pour l'ensemble de la communauté.

Enfin, les espaces physiques et les environnements de travail ont une influence directe sur la santé, la concentration et le bien-être. Il s'agit de poursuivre les efforts réalisés pour améliorer les conditions d'accueil et les aménagements des espaces de travail et d'étude : ergonomie des postes, qualité de la lumière, acoustique, accessibilité et végétalisation des espaces extérieurs.

Action 5.1.1. Développer une politique intégrée de santé et de sécurité au travail

L'UPVD souhaite renforcer sa politique de prévention en santé et sécurité au travail, en prenant en compte à la fois la santé physique et la santé mentale des personnels. Il s'agit de **consolider le réseau de secourisme en santé mentale** et créer un **guide pratique santé et sécurité au travail** à destination des personnels ; **Mieux identifier et valoriser le rôle des Assistants de prévention** afin de faciliter leur mobilisation et leur visibilité et **clarifier et formaliser les circuits de prise en charge** des problématiques de santé et de sécurité, depuis l'alerte jusqu'au traitement par les instances compétentes.

Cette action vise à garantir un environnement professionnel plus sûr, plus attentif et plus réactif face aux risques, qu'ils soient physiques, psychologiques ou organisationnels.

Action 5.1.2 : Améliorer durablement la qualité des conditions de vie et de travail : Déployer le plan QVCT

L'université poursuit la formalisation de sa politique de Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT), avec une volonté de la faire connaître, de la mettre en œuvre et d'en assurer le suivi. Les actions prévues comprennent :

- **Le lancement d'un baromètre social** auprès de tous les personnels pour recueillir leurs besoins et dresser un état des lieux des problématiques liées aux conditions de travail.
- **La valorisation des initiatives et bonnes pratiques existantes**, tout en communiquant sur les améliorations continues apportées.
- **L'intégration des propositions concrètes issues des personnels** dans la politique QVCT.

Le schéma directeur DD&RSE vient en appui de cette stratégie, qui contribue également à renforcer **l'attractivité et l'image de l'UPVD** auprès des étudiants, des personnels et des futurs candidats.

Action 5.1.3. Améliorer les conditions d'étude et de vie étudiante

L'amélioration des conditions d'étude et de vie étudiante constitue un levier essentiel de réussite et d'épanouissement personnel. L'UPVD s'attache à garantir à chaque étudiante et étudiant un cadre de vie inclusif, bienveillant et propice à la réussite, en cohérence avec les orientations du **Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE)**. Cet engagement repose sur une approche globale du bien-être étudiant, intégrant à la fois les dimensions matérielles, sociales, culturelles et psychologiques. En tant qu'université à taille humaine, l'UPVD a développé un écosystème complet pour favoriser l'épanouissement de ses étudiants : solutions de restauration sur les différents campus, espaces dédiés pour la vie étudiante, Maison des arts et de la culture, présence des bibliothèques sur les différents campus, etc. L'université propose des événements fédérateurs comme la Run my UPVD et la journée TEDS, déclinés sur tous les campus. L'offre sportive, incluant des séances régulières et une salle de musculation accessible à tous, contribue à lutter contre la sédentarité.

En cohérence avec le Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE), l'université poursuivra ses actions destinées à **améliorer les conditions matérielles et économiques** : permanences assurées par des organismes extérieurs tels que le CROUS, la CAF ou encore diverses associations, afin d'informer et d'accompagner les étudiants sur les aides disponibles ; pérennisation du dispositif de **l'épicerie solidaire** ; prêt de matériel informatique, contribuant ainsi à réduire les inégalités numériques. Enfin, une attention particulière sera portée à la **communication sur l'ensemble des dispositifs de santé**, en valorisant les services proposés par le **Service Étudiant des Études et de la Santé (SEE)**, notamment dans les domaines de la santé mentale et sexuelle.

L'université souhaite créer un **environnement de vie bienveillant, convivial et respectueux**, contribuant à l'épanouissement personnel et collectif des étudiants. Les **actions d'accueil et de cohésion**, telles que les journées d'intégration, le parrainage ou le tutorat par les pairs, seront renforcées afin de favoriser l'inclusion des nouveaux arrivants et de consolider le sentiment d'appartenance à la communauté universitaire. L'UPVD encouragera également la **découverte et la pratique d'activités culturelles, sportives et patrimoniales**, qui constituent des leviers essentiels de socialisation et d'équilibre. Dans cette optique, le développement de **lieux dédiés aux associations étudiantes (Maison des étudiants)** visera à encourager les échanges et la mixité entre étudiants. Enfin, les **initiatives étudiantes** seront valorisées.

En outre, le bien-être des étudiants et la prévention des risques psychosociaux constituent des priorités majeures de la politique de vie étudiante. L'accompagnement psychologique et social sera renforcé. Des **actions de prévention** ciblées seront mises en place autour du stress, du décrochage, des addictions et des **violences sexistes et sexuelles**. Une communication claire et accessible sera déployée autour des dispositifs d'écoute et de **signalement des violences et discriminations**, notamment via la plateforme dédiée, afin de garantir la sécurité et le respect de chacun.

Enfin, la valeur ajoutée du schéma directeur DD&RSE sera d'inscrire **la vie étudiante dans une démarche de durabilité et de responsabilité**. L'université encouragera l'adoption de **modes de vie écoresponsables**, en promouvant la mobilité douce, l'alimentation durable et la réduction des déchets sur les campus. Elle soutiendra activement les **associations étudiantes** investies dans la transition écologique et la solidarité, véritables moteurs d'engagement citoyen. L'UPVD favorisera la **participation des étudiants aux instances de gouvernance** et aux démarches de **DD&RSE**, afin de renforcer leur rôle d'acteurs à part entière de la vie universitaire et de la transition vers un campus durable et solidaire.

Objectif 5.2. Renforcer la politique d'inclusion, d'égalité et de diversité parmi les personnels et les étudiants à travers l'adoption et la mise en œuvre de plans sectoriels

L'Université de Perpignan Via Domitia fait de **l'inclusion, de l'égalité et de la diversité** des principes structurants de sa stratégie institutionnelle. Ces valeurs, indissociables de la mission de service public de l'enseignement supérieur, sont essentielles pour garantir un **environnement d'étude et de travail équitable, respectueux et épanouissant** pour l'ensemble de la communauté universitaire.

L'UPVD agit déjà de manière concrète et volontariste : respect de la parité dans ses instances, ouverture d'une **micro-crèche** favorisant la conciliation vie professionnelle et personnelle, mise en œuvre du **télétravail**, **campagnes de sensibilisation** contre les violences et discriminations, dispositifs d'écoute et de signalement, ou encore engagement en faveur de **l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap**.

Toutefois, si ces actions témoignent d'une dynamique réelle, elles restent **parcellaires et insuffisamment structurées dans un cadre global de pilotage et d'évaluation**. L'enjeu est désormais de franchir une nouvelle étape : **rendre cette politique visible, cohérente et mesurable**, en s'appuyant sur des **plans sectoriels dédiés** (égalité femmes-hommes, handicap, diversité et anti-discrimination, lutte contre les violences sexistes et sexuelles). Ces plans permettront de fixer des objectifs précis, d'identifier des indicateurs de suivi et de mobiliser durablement la communauté autour d'un engagement partagé.

Enfin, l'appartenance de l'UPVD à l'**Alliance universitaire européenne ACROSS** ouvre la voie à une mise en réseau européenne des pratiques exemplaires en matière d'inclusion, d'égalité et de diversité. Cette coopération vise à **renforcer la qualité et la lisibilité de la politique d'inclusion de l'université**, tout en contribuant à une transformation culturelle durable au sein de l'institution.

À travers cet objectif, l'UPVD réaffirme sa volonté d'être une **université inclusive, exemplaire et engagée**, où chaque personne — étudiante ou membre du personnel — trouve sa place, ses chances et les conditions de son plein épanouissement.

Action 5.2.1. Renforcer l'inclusion des étudiants et personnels en situation de handicap

Cette action vise à moderniser et dynamiser la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de l'UPVD. L'actualisation du **schéma directeur du handicap** permettra de faire le bilan des actions menées, d'identifier les nouveaux besoins et de définir des objectifs renouvelés en cohérence avec l'évolution réglementaire et les bonnes pratiques.

Action 5.2.2. Formaliser la politique d'égalité homme-femme et définir un plan d'action égalité, le mettre en œuvre et le suivre

L'université souhaite se doter d'une politique claire et structurée en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette action vise d'abord à formaliser un document-cadre définissant les principes, les objectifs et les responsabilités internes en matière d'égalité professionnelle. Un **plan d'action** pluriannuel est en cours d'élaboration à partir d'un diagnostic genré des personnels

(à partir du RSU) : répartition femmes/hommes par corps, filière, niveau de responsabilité ; écarts de rémunération ; conditions d'accès aux carrières, etc.

Action 5.2.3. Adopter une charte, suivie d'un plan d'actions, contre toutes les formes de discrimination

Cette action vise à doter l'Université de Perpignan Via Domitia d'un **cadre de référence institutionnel, lisible et partagé** pour prévenir, identifier et traiter toutes les formes de discriminations au sein de la communauté universitaire, qu'elles concernent les personnels ou les étudiants.

L'**inclusion** consiste à garantir à chaque personne la pleine participation à la vie universitaire, quelles que soient ses caractéristiques personnelles, sociales ou culturelles. La **diversité** valorise la pluralité des parcours, des identités et des origines comme une richesse collective. La **non-discrimination**, enfin, repose sur le principe fondamental d'égalité de traitement et de dignité, inscrit au cœur du droit français, notamment dans l'article 225-1 du Code pénal, qui définit et réprime les discriminations fondées sur le sexe, l'origine, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'âge, la religion, etc. ; la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 (titre I du statut général de la fonction publique), qui consacre le principe d'égalité de traitement entre les agents publics ; la loi du 27 mai 2008 relative à la lutte contre les discriminations et à l'égalité de traitement, etc.

Par ailleurs, le MESR participe à la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (DILCRAH) et s'appuie sur le « Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (2023-2026) ». Il a rappelé que les établissements doivent permettre l'inscription sous prénom d'usage différent de celui de l'état civil pour les personnes transgenres dans la vie universitaire, conformément aux orientations ministérielles. À ce jour, l'UPVD ne dispose d'aucune politique affichée ni de communication institutionnelle spécifique sur les enjeux LGBTI+. Cet impensé constitue un angle mort de la politique d'inclusion et de diversité actuelle qu'il s'agit de dépasser.

Cette action vise à créer **un cadre de référence clair et des outils opérationnels pour prévenir et traiter toutes les formes de discrimination au sein de l'université**. L'adoption de cette charte doit permettre de rendre visibles l'ensemble des enjeux liés à la discrimination (racisme, antisémitisme, sexisme, haine anti-LGBTI+), de reconnaître toutes les identités et de créer un environnement universitaire réellement inclusif et bienveillant, où chacune et chacun puisse étudier et travailler dans le respect de sa dignité, sans crainte de jugement ou de discrimination.

Cette démarche, pleinement en phase avec les engagements nationaux portés par le **Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** et par le **Défenseur des droits**, positionnera l'UPVD comme une université exemplaire en matière d'égalité, d'inclusion et de respect du vivant social.

Objectif 5.3. Renforcer la politique d'égalité des chances pour la communauté étudiante

L'UPVD, conformément à l'Axe I du Schéma Directeur de la Vie Etudiante (SDVE) – « Une université qui rend les choses faciles et libère des obstacles » – déploie une politique d'égalité des chances articulée autour de l'accueil, du soutien matériel, et de l'accompagnement inclusif. Cette politique prend appui sur des dispositifs ciblés dès le secondaire, un suivi individualisé tout au long du parcours universitaire, et des actions concrètes contre la précarité étudiante.

Dès le lycée, l'UPVD s'engage à travers **Les Cordées de la Réussite** et **COMPAS** (Construire et mûrir son projet d'accès au supérieur), favorisant un continuum Bac-3/Bac+3 et la découverte des études supérieures. En moyenne, 370 élèves sont accompagnés chaque année par 113 tuteurs, avec un objectif clair : lever les freins socioculturels et encourager l'ambition scolaire. Le

SDVE recommande d'étendre ces actions sur tous les sites, y compris Narbonne et Carcassonne, et d'intégrer davantage la vie étudiante (culture, sport, associations) aux temps d'immersion.

L'égalité d'accès suppose aussi un **accompagnement social et matériel renforcé** (Objectif 2 du SDVE). Plus de 50 % des étudiants sont boursiers ; le CROUS et l'UPVD assurent bourses, repas à 1 €, aides d'urgence, exonérations de frais, et soutien alimentaire via l'épicerie solidaire (ouverte en 2022) et des distributions hebdomadaires. Le SDVE prévoit la montée en puissance de ces dispositifs, la diversification des partenariats (Too Good To Go, collectivités) et le prêt d'ordinateurs. Une micro-crèche, une laverie solidaire et des permanences (CPAM, CAF, FIJ, France Services) complètent l'offre.

L'inclusion est un axe prioritaire (Objectif 3 du SDVE). Le **Bureau des Étudiants à Besoins Pédagogiques Particuliers** (BEBPP) et le **Bureau d'Accueil des Étudiants en situation de Handicap** (BAEH) coordonnent les aménagements d'études (tiers temps, supports adaptés, tutorat) pour les ESH, les sportifs de haut niveau, les artistes, et bientôt les étudiants aidants ou jeunes parents. Le SDVE prévoit d'élargir ces accompagnements et d'améliorer les transitions lycée/université via le programme **Tremplin** et Atypie-Friendly pour les TSA/TND.

L'ouverture internationale, inscrite dans l'Axe III du SDVE, est également un levier d'égalité des chances. Avec plus de 20 % d'étudiants étrangers, l'UPVD met en place un **International Welcome Desk**, des chambres CROUS réservées, un programme de parrainage, et encourage les mobilités sortantes (bourses Erasmus, aides régionales, forfait transport vert).

Enfin, lutter contre les inégalités implique d'agir sur la **réussite académique** : la chaire « Égalité des chances » de la Fondation développe mentorat et tutorat disciplinaire (*Oui Si – soutien pédagogique*).

Cette stratégie, en cohérence avec les orientations du SDVE 2024-2029, vise à offrir à chaque étudiant, quelle que soit sa situation, un accès équitable aux études, un accompagnement adapté, et les meilleures conditions de réussite.

Action 5.3.1. Faciliter la continuité entre le lycée et l'université

En cohérence avec l'Objectif 1 de l'Axe I du SDVE (« Assurer un accueil éclairant et adapté »), l'UPVD renforce ses dispositifs d'orientation active pour accompagner les lycéens et collégiens dans la construction de leur projet d'études. Les **Cordées de la Réussite** et le programme **COMPAS** offrent un tutorat personnalisé, des immersions dans la vie universitaire et des journées d'échanges avec les enseignants et étudiants ambassadeurs. L'objectif est de lever les freins socioculturels, de faire connaître les filières et la vie étudiante, et d'instaurer un continuum Bac-3/Bac+3. Des extensions vers les sites de Narbonne et Carcassonne sont prévues, ainsi qu'une intégration accrue d'activités culturelles, sportives et associatives dans les parcours d'immersion.

Action 5.3.2. Faciliter la continuité entre l'université et l'insertion professionnelle

En lien avec l'Axe III du SDVE (« Une université qui crée des liens et s'engage »), cette action vise à préparer la transition vers l'emploi ou la poursuite d'études avancées. L'UPVD s'appuie sur son **Service de l'Insertion Professionnelle et Entrepreneurial (SIPE)**, sa plateforme **JobTeaser**, ses partenariats avec France Travail et les acteurs économiques, ainsi que sur des événements dédiés (Journées des Jobs étudiants, forums métiers, ateliers CV/entretiens). Des dispositifs spécifiques sont prévus pour les publics à besoins particuliers (ESH, étudiants internationaux, boursiers) afin de garantir un accès équitable aux opportunités professionnelles. L'accent est mis sur le développement des compétences transversales et la mise en relation avec des employeurs handi-accueillants.

Action 5.3.3. Favoriser la personnalisation et la flexibilité des parcours afin de favoriser la réussite étudiante

La modélisation des parcours de formation flexibles a été inscrite dans le Contrat d'Objectifs, Moyens et Performances (COMP 2024-2026) de l'établissement. L'objectif central est de transformer l'offre de formation en licence et master en développant des parcours flexibles, hybrides et interdisciplinaires, appuyés sur une méthodologie généralisable et sur les expériences existantes au sein de l'université.

Il s'agit, en partenariat étroit entre les composantes et la gouvernance, de repérer les formations à rénover, de rationaliser les parcours (mutualisations, réduction de doublons) et d'accompagner les équipes pédagogiques dans la construction de nouvelles maquettes interdisciplinaires.

Par ailleurs, les aménagements d'études (cursus étalé, dispenses d'assiduité, sessions spéciales d'examens) visent à être élargis pour permettre à chaque étudiant de suivre un parcours adapté à ses contraintes et ambitions.

Action 5.3.4. Faciliter l'accueil et l'attractivité envers les étudiants internationaux en déployant le label « Bienvenue en France »

En cohérence avec l'Objectif 2.5 du SDVE (« La découverte de l'international »), l'UPVD poursuit le développement de services d'accueil et d'intégration pour ses plus de 20 % d'étudiants étrangers. Le Welcome Desk international centralise les démarches administratives (CPAM, CAF, titres de séjour), propose un accompagnement personnalisé et coordonne un programme de parrainage entre étudiants. Des événements spécifiques sont organisés : conférences de bienvenue, journées internationales, sorties culturelles et patrimoniales. L'objectif d'atteindre les standards du label « Bienvenue en France » a été rempli en 2025. Il s'agira, dans une démarche qualité continue d'améliorer encore l'information, l'accompagnement linguistique et l'intégration dans la vie associative et culturelle.

Action 5.3.5. Faire de l'UPVD une Université à la pointe de l'accueil des étudiants en situation de handicap

En articulation avec l'Objectif 3.2 du SDVE et le Schéma directeur du handicap, cette action vise à consolider et étendre les dispositifs du **Bureau d'Accueil des Étudiants en Situation de Handicap (BAEH)** et du BEBPP. L'UPVD s'engage à offrir des aménagements d'études, un accompagnement humain (tuteurs prise de notes, interprètes, accompagnateurs), et des adaptations matérielles (salles de repos, équipements adaptés, supports accessibles). Le programme **Atypie-Friendly** pour les étudiants TSA/TND et le dispositif **Tremplin** pour les lycéens et primo-entrants handicapés seront développés sur tous les sites. Les actions de sensibilisation (Journée Handi-citoyenne, Run My UPVD) et les partenariats médico-sociaux (MDPH, CMP, associations spécialisées) complèteront cette politique inclusive. Une chargée de mission Handicaps suit de près ces enjeux et fait en sorte que l'UPVD apporte aux étudiants en situation de handicap le meilleur accueil possible.

Conclusion : Vers une université durable, engagée et mobilisée

Le Schéma Directeur du Développement Durable et de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (SD DD&RSE) de l'Université de Perpignan Via Domitia constitue à la fois une boussole stratégique et un outil opérationnel de transformation. Il traduit la volonté de l'établissement de répondre de manière concrète aux défis écologiques, sociaux et sociétaux contemporains, tout en affirmant son rôle d'acteur territorial et d'établissement exemplaire de service public.

Ce schéma ne se limite pas à une addition d'actions vertueuses : il porte une vision systémique et intégrée du développement durable, articulant transition écologique, inclusion, égalité, sobriété, innovation, ouverture internationale et engagement citoyen. Il met en évidence la richesse des initiatives déjà existantes au sein de l'université, souvent portées par des personnels et des étudiants engagés, tout en soulignant la nécessité de structurer, piloter et rendre visible ces démarches afin d'en renforcer l'impact collectif.

La mise en œuvre du SD DD&RSE reposera sur un pilotage partagé et participatif, coordonné par une gouvernance dédiée associant les directions, les composantes, les laboratoires, les services et les représentants étudiants. Des instances de suivi et d'évaluation permettront de mesurer régulièrement les progrès accomplis, d'ajuster les actions et de valoriser les résultats, dans un esprit de transparence et d'amélioration continue.

Mais au-delà des dispositifs et des indicateurs, la réussite de cette démarche dépendra surtout de la mobilisation de l'ensemble de la communauté universitaire. Chaque membre – enseignant, chercheur, étudiant, agent, partenaire – a un rôle à jouer pour faire vivre les principes du développement durable au quotidien, dans les pratiques pédagogiques, les comportements individuels, les projets collectifs et les choix institutionnels.

L'UPVD affirme ainsi son ambition de devenir une université durable et engagée, laboratoire de transitions et acteur de cohésion territoriale, où les valeurs de responsabilité, d'équité, de respect du vivant et d'innovation sociale irriguent toutes les dimensions de la vie universitaire. Ce schéma directeur ouvre une trajectoire exigeante mais porteuse de sens : celle d'une université qui agit, démontre, et inspire.

A ce schéma directeur est joint un volume d'annexe des 76 fiches actions. Ces fiches actions ont été créées pour fournir un cadrage et des directions. Elles sont, par essence, évolutives pour une meilleure appropriation par les porteurs des acteurs.

Table des matières

Mot du Président	6
Mot de la Vice-présidente DD&RSE	7
L'UPVD, une université engagée	8
Un schéma directeur DD&RSE, qu'est-ce que c'est ? Le cadre législatif et réglementaire	8
Le schéma directeur DD&RSE : un levier d'amplification de la transformation socio-écologique de l'UPVD	12
La trajectoire de décarbonation de l'UPVD	14
Le pilotage du schéma directeur DD&RSE	15
La méthodologie : un schéma directeur DD&RSE transversal et co-construit	17
Phase 1 – Mise en place du dispositif stratégique et cadrage de la démarche	17
Phase 2 – Structuration opérationnelle, définition des grands objectifs et lancement officiel	18
Phase 3 – Diagnostic partagé et définition des priorités	18
Phase 4 – Co-construction avec la communauté universitaire et élaboration des actions	18
Phase 5 – Rédaction finale et validation institutionnelle	19
Axe 1	20
Stratégie et Gouvernance	20
Objectif 1.1. Renforcer la stratégie DD&RSE et ancrer son pilotage politique et opérationnel	21
Action 1.1.1. Confirmer la dimension stratégique et transversale du DD&RSE	21
Action 1.1.2. Conforter et pérenniser la « Cellule DD&RSE »	21
Action 1.1.3. Mettre en place des dispositifs de suivi et des outils d'aide à la décision	22
Objectif 1.2. Finaliser une politique d'achat durable et responsable	22
Action 1.2.1. Formaliser un SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables)	23
Action 1.2.2. Établir un guide « achats durables et responsables » pour accompagner les acheteurs	23
Objectif 1.3. Renforcer la visibilité de la démarche DD&RSE engagée	23
Action 1.3.1. Déployer un plan de communication DD&RSE de l'établissement afin de faire connaître nos engagements et résultats	24
Action 1.3.2. Renouveler la labellisation DDRS	24
Objectif 1.4. Fédérer la communauté universitaire autour des enjeux DD&RSE	24
Action 1.4.1. Structurer et valoriser les événements autour des enjeux DD&RSE	25
Action 1.4.2. Mettre en œuvre les « assises des transitions » de l'UPVD	25
Action 1.4.3. Animer le réseau des référents DD&RSE	25
Action 1.4.4. Faire des étudiants ambassadeurs des relais engagés du DD&RSE	25
Objectif 1.5. Instaurer une démarche éthique structurée et pérenne	26
Action 1.5.1. Définir une politique globale sur l'éthique et la déontologie à l'échelle de l'établissement	26
Action 1.5.2. Formaliser et diffuser une charte « éthique et déontologie » des missions ESR à l'UPVD	27
Action 1.5.3. Créer un dispositif éthique, déontologie et RSE	27
Objectif 1.6. Renforcer les coopérations territoriales pour faire de l'UPVD un acteur moteur de la transition écologique et sociale à l'échelle locale et régionale	27
Action 1.6.1. Elaborer une cartographie des acteurs et réseaux du territoire au service de projets DD&RSE et créer un conseil partenarial des transitions environnementales et sociétales	28
Action 1.6.2. S'appuyer sur la Fondation UPVD pour développer des projets et événements en lien avec le DD&RSE	28
Action 1.6.3. Renforcer l'implication de l'UPVD au sein des réseaux DD&RSE nationaux de l'ESR	28
Action 1.6.4. Faire exister la thématique DD&RSE au sein de l'alliance européenne transfrontalière ACROSS	28

Axe 2	30
Enseignement et Formation	30
Objectif 2.1. Intégrer les enjeux de DD&RSE dans l'offre de formation : déploiement du programme TEDS	31
Action 2.1.1. Sensibiliser les étudiants de L1 aux enjeux de Transition socio-écologiques : Déployer le socle commun TEDS (L1)	31
Action 2.1.2. Permettre de valoriser la participation aux événements internes ou externes labellisés TEDS par des « crédits TEDS »	31
Action 2.1.3. Intégrer des contenus de formation TEDS dans au moins une UE disciplinaire de chaque parcours de formation (L2)	32
Action 2.1.4. Développer l'expertise TEDS par la mise en situation professionnelle (projets, stages, missions) (L3)	32
Action 2.1.5. Structurer et animer un réseau d'enseignants pluridisciplinaires TEDS	32
Action 2.1.6. Renforcer la culture des transitions et la capacité d'analyse réflexive	33
Action 2.1.7. Structurer un pôle documentaire TEDS au sein du SCD : accès, visibilité et culture scientifique	33
Objectif 2.2. Soutenir l'engagement étudiant en faveur du DD&RSE	33
Action 2.2.1. Intégrer pleinement les étudiants à la politique DD&RSE via le Conseil des étudiants	33
Action 2.2.2. Encourager l'organisation par les étudiants d'événements de sensibilisation aux enjeux DD&RSE	34
Action 2.2.3. Intégrer le DD&RSE au projet de Maison des étudiants	34
Objectif 2.3. Préparer tous les étudiants aux transformations durables des métiers et des filières	34
Action 2.3.1. Etablir une cartographie des métiers éco-responsables, en lien avec les formations en faveur de l'orientation professionnelle	35
Action 2.3.2. Intégrer les enjeux de DD&RSE au dispositif d'insertion professionnelle	35
Objectif 2.4. Proposer un parcours de formation DD&RSE aux enseignants et enseignants-chercheurs	36
Action 2.4.1. Intégrer dans l'offre de formation du personnel un parcours de formation aux enjeux DD&RSE – Parcours niveau 1	36
Action 2.4.2. Accompagner les EC et E à construire un parcours de formation renforcé en fonction de leurs besoins pédagogiques – Parcours niveau 2	36
Objectif 2.5. Proposer un parcours de formation DD&RSE aux BIATSS	37
Action 2.5.1 Intégrer dans l'offre de formation du personnel un parcours de formation aux enjeux DD&RSE – Parcours niveau 1	37
Action 2.5.2. Identifier les compétences DD&RSE par type de métiers (cartographie, GPEEC)	37
Action 2.5.3. Mettre en place un parcours de formation individualisé aux agents dont le métier intègre les compétences DD&RSE	37
Axe 3	39
Recherche et Innovation	39
Objectif 3.1. Intégrer les enjeux de développement durable et de responsabilité sociétale (DD&RSE) dans la gouvernance et le pilotage de la recherche	40
Action 3.1.1. Intégrer les enjeux DD&RSE dans les ordres du jour du Bureau scientifique	40
Action 3.1.2. Structurer et animer le réseau des référents DD des unités de recherche	40
Action 3.1.3. Intégrer des critères relatifs aux enjeux DD&RSE (ODD) dans l'évaluation des projets de recherche et les discussions de moyens	40
Objectif 3.2. Sensibiliser le personnel de la recherche aux enjeux de transition socio-écologique	41
Action 3.2.1. Sensibiliser les directeurs de laboratoire aux enjeux DD&RSE et à l'impératif de la décarbonation des pratiques de la recherche	41
Action 3.2.2. Sensibiliser l'ensemble des personnels de la recherche	41
Action 3.2.3. Renforcer la formation des doctorants aux enjeux DD&RSE	41

Objectif 3.3. Accompagner les unités de recherche à mettre en place un suivi de l'empreinte carbone de leurs activités de recherche et à formaliser un plan d'action de réduction des émissions carbone

42

Action 3.3.1. Encourager et accompagner les unités de recherche dans leur démarche d'évaluation de leur empreinte carbone et la formalisation de leur plan d'action bas carbone 42

Action 3.3.2. Contribuer au réseau des laboratoires en transition au sein du GDR labos1point5 42

Objectif 3.4. Mobiliser la recherche interdisciplinaire et participative pour répondre aux enjeux socio-écologiques

43

Action 3.4.1. Valoriser les résultats de la stratégie science ouverte et science pour la société de l'UPVD au regard des enjeux DD&RSE 43

Action 3.4.2. Identifier et valoriser les projets interdisciplinaires portant des enjeux DD&RSE 44

Axe 4

45

Environnement

45

Objectif 4.1. Poursuivre l'effort de décarbonation des activités de l'université

46

Action 4.1.1. Effectuer le suivi des émissions GES et internaliser les prochains bilans carbone de l'UPVD 46

Action 4.1.2. Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment 47

Action 4.1.3. Poursuivre les efforts dans l'utilisation des énergies non fossiles et la production d'énergie renouvelables 47

Action 4.1.4. Encourager une mobilité plus durable 47

Action 4.1.5. Poursuivre le verdissement du parc de véhicules 48

Objectif 4.2. Renforcer la sobriété

49

Action 4.2.1. Réaliser un baromètre de la sobriété 49

Action 4.2.2. Améliorer la sobriété énergétique 50

Action 4.2.3. Renforcer le management énergétique 50

Action 4.2.4. Rationaliser l'utilisation des espaces 50

Action 4.2.5. Ancrer une politique du numérique responsable 51

Action 4.2.6. Déployer le plan de gestion des déchets 51

Action 4.2.7. Promouvoir des pratiques de consommation sobres et responsables au service de l'économie circulaire 51

Objectif 4.3. Protéger la biodiversité et sensibiliser la communauté aux enjeux du vivant

52

Action 4.3.1. Créer une cellule Biodiversité 53

Action 4.3.2. Elaborer un inventaire de la biodiversité sur les campus de l'UPVD et assurer son suivi 53

Action 4.3.3. Assurer une préservation écologique et durable des sols et des espaces verts, naturels et artificiels pour renforcer la biodiversité 53

Action 4.3.4. Limiter l'artificialisation des sols et favoriser la désimperméabilisation 53

Action 4.3.5. Sensibiliser la communauté aux enjeux du vivant 53

Objectif 4.4. Favoriser une alimentation responsable

54

Action 4.4.1. Renforcer le partenariat avec le CLOUS pour être co-responsable d'une alimentation saine et responsable pour les étudiants et le personnel 54

Action 4.4.2. Mettre en place une charte pour l'éco-événementiel favorisant les principes de non gaspillage, minimisation des déchets et produits en circuits courts et bio 55

Action 4.4.3. Sensibiliser la communauté universitaire, et plus particulièrement les étudiants, à l'alimentation durable 55

Axe 5

56

Politique sociale

56

Objectif 5.1. Renforcer la prévention, la santé et la qualité de vie au travail et aux études

57

Action 5.1.1. Développer une politique intégrée de santé et de sécurité au travail 57

Action 5.1.2 : Améliorer durablement la qualité des conditions de vie et de travail : Déployer le plan QVCT 57

Action 5.1.3. Améliorer les conditions d'étude et de vie étudiante 58

Objectif 5.2. Renforcer la politique d'inclusion, d'égalité et de diversité parmi les personnels et les étudiants à travers l'adoption et la mise en œuvre de plans sectoriels

59

Action 5.2.1. Renforcer l'inclusion des étudiants et personnels en situation de handicap 59

Action 5.2.2. Formaliser la politique d'égalité homme-femme et définir un plan d'action égalité, le mettre en œuvre et le suivre	59
Action 5.2.3. Adopter une charte, suivie d'un plan d'actions, contre toutes les formes de discrimination	60
Objectif 5.3. Renforcer la politique d'égalité des chances pour la communauté étudiante	60
Action 5.3.1. Faciliter la continuité entre le lycée et l'université	61
Action 5.3.2. Faciliter la continuité entre l'université et l'insertion professionnelle	61
Action 5.3.3. Favoriser la personnalisation et la flexibilité des parcours afin de favoriser la réussite étudiante	61
Action 5.3.4. Faciliter l'accueil et l'attractivité envers les étudiants internationaux en déployant le label « Bienvenue en France »	62
Action 5.3.5. Faire de l'UPVD une Université à la pointe de l'accueil des étudiants en situation de handicap	62
Conclusion : Vers une université durable, engagée et mobilisée	63